

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire
M. JEAN-THOMAS BERNARD, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION
DU TERMINAL MÉTHANIER ÉNERGIE CACOUNA**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 12 juin 2006 à 19 h
Salle paroissiale
425, de l'Église, 2^e étage
Cacouna

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 12 JUIN 2006
 SÉANCE DE LA SOIRÉE
 MOT DU PRÉSIDENT 1
 PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
 MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP 3
 M. Michel Lagacé
 M. Raymond Duval
 M. Nicolas Gagnon
 M. JEAN GENEST 9
 CONSEIL CENTRAL DU BAS-SAINT-LAURENT 19
 Madame Raymonde Robinson
 Madame Isabelle Ménard
 CHAMBRE DE COMMERCE DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP 25
 M. Pierre Lévesque
 M. PIERRE CAMBON..... 27
 M. PIERRE LAROCHELLE..... 32
 REPRISE DE LA SÉANCE
 M. NELSON LANDRY 39
 CORPORATION DES PROPRIÉTAIRES DE L'ÎLE POUR LA CONSERVATION
 DE L'ÎLE VERTE..... 43
 Mme Danielle Pitre
 M. Hugo Latulippe
 M. JOCELYN GUIMONT 48
 M. CLAUDE RIOUX..... 54
 Mme MARTINE BRUNEAU, CHEF CONSEILLÈRE 62
 MOT DE LA FIN 66

SÉANCE DU 12 JUIN 2006
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette deuxième partie d'audience publique portant sur le projet d'implantation du port méthanier Énergie Cacouna.

10 Mon nom est Michel Germain, je préside cette Commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Claude Béchar, ainsi que le mandat confié par la ministre de l'Environnement du Canada, madame Rona Ambrose, conformément à l'entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale. Je suis secondé par
15 monsieur Jean-Thomas Bernard et monsieur John Haemmerli qui agissent à titre de commissaires.

J'aimerais rappeler que ce projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative par deux (2) paliers de gouvernement, soit les gouvernements du Québec et du
20 Canada, qui auront tous deux (2) à rendre une décision sur le projet selon leurs champs de compétence respectifs.

C'est dans ce contexte qu'a été constituée cette Commission d'examen conjoint qui effectuera l'examen public du projet, de manière à satisfaire à la fois aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec ainsi que de la Loi canadienne sur l'évaluation
25 environnementale. La Commission d'examen conjoint réalise son mandat simultanément au mandat de la Commission du BAPE qui est composée de monsieur Haemmerli et de moi-même. Au terme de leurs travaux, le BAPE et la Commission d'examen conjoint pourront produire un rapport conjoint.

30 Permettez-moi de vous présenter l'équipe qui accompagne la Commission. Les analystes qui supportent les travaux de la Commission durant tout son mandat sont mesdames Linda St-Michel à l'arrière à gauche, madame Marie-Ève Fortin également à l'arrière, madame Sylvie Mondor et madame Suzie Roy. La coordonnatrice du secrétariat de la Commission est
35 madame Monique Gélinas. La coordonnatrice de la Commission d'examen conjoint est madame Maryse Pineau qui est également dans la salle. Le responsable des relations avec les citoyens et avec la presse est monsieur Jean-Sébastien Fillion et notre agente de secrétariat qui n'est pas ici ce soir est madame Marie Anctil.

40 La logistique de l'audience est assurée par le Centre des services partagés du Québec qui est à l'extrême gauche. Le responsable de l'organisation technique est monsieur Daniel Buisson et le responsable de la régie sonore est monsieur Martin Lajoie. Mentionnons que tout ce qui est dit en audience est enregistré et que les transcriptions, dont le service est assuré par

45 madame Denise Proulx, seront disponibles dans le site Internet du BAPE environ une semaine après la fin de cette deuxième partie d'audience.

Je vais également faire une petite mise en contexte et une explication du déroulement de l'audience. Donc les 8, 9, 10 et 11 mai derniers, nous avons tenu à Rivière-du-Loup la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir de l'information visant à une meilleure compréhension du projet.

50 Nous abordons ce soir la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

55 J'appellerai dans l'ordre de leur inscription les participants qui ont fait part de leur intention de présenter un mémoire. La Commission a reçu quatre-vingt-un (81) mémoires écrits dont soixante-dix (70) seront présentés en séance. Je vais demander aux présentateurs de mémoires de limiter leur intervention à environ quinze (15) minutes, afin de nous permettre d'échanger avec eux, le cas échéant, quelques minutes, après leur présentation.

60 Après chaque présentation donc, la Commission pourra échanger avec les participants, afin de préciser certains aspects ou développer des éléments contenus dans le mémoire. Je rappelle que la Commission est en enquête et elle s'intéresse aux arguments évoqués dans les mémoires. De plus, il ne faudrait pas interpréter cet échange comme étant révélateur de la position de la Commission sur le projet.

65 Au cours de cette deuxième partie de l'audience, l'initiateur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Tous sont invités bien entendu à assister à l'audience et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

70 J'aimerais aussi rappeler l'importance d'un débat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie de l'audience. Je n'accepterai d'ailleurs aucun propos diffamatoire et non respectueux de la part des participants.

75 Je mentionne également que, tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de faire une rectification de fait si vous le jugez utile.

80 Cette rectification porte sur ce qui peut se dire ce soir au cours de la séance et des séances subséquentes. Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits énoncés en audience ou dans les mémoires et non à réagir sur des opinions exprimées, soit dans les mémoires, soit verbalement.

85 Pour exercer ce droit, vous devez vous inscrire au registre à cette fin disponible à l'arrière de la salle auprès de monsieur Fillion. Les gens inscrits au registre de rectification seront invités à faire leur intervention à la fin de chacune des séances.

100 Je vous rappelle que le mandat de la Commission a débuté le 8 mai dernier et est d'une
durée prévue de quatre (4) mois. Ainsi, le rapport du BAPE et celui de la Commission
d'examen conjoint serait remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et
des Parcs et à la ministre de l'Environnement du Canada au plus tard le 8 septembre 2006.

95 Je vous rappelle également où sont situés nos centres de consultation. Donc dans les
prochaines semaines, les transcriptions, de même que toute nouvelle information obtenue par
la Commission, seront rendues publiques dans notre site Internet ainsi que dans les différents
centres de consultation qui sont situés, le premier, à la Bibliothèque municipale Françoise-
Bédard à Rivière-du-Loup, au bureau municipal de Cacouna, à la Biblio-Cacouna à Cacouna et
au Centre administratif de la municipalité de L'Isle-Verte.

100 De plus, je vous rappelle qu'il existe deux (2) centres permanents qui sont le bureau du
BAPE à Québec, situé au 575, rue Saint-Amable et ainsi qu'à la Bibliothèque centrale de
l'Université du Québec à Montréal.

105 Je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté
d'une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin
d'évaluer la qualité de nos services. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous
demandons de bien vouloir remplir le questionnaire que vous pouvez obtenir à l'entrée de la
salle.

110 Un petit rappel également, ceux qui ont des cellulaires, je vous prie de les mettre en
mode vibration pour que nous entendions pas de sonnerie.

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

PAR LE PRÉSIDENT:

120 Sans plus tarder, nous allons maintenant inviter les premiers inscrits pour les
présentations des mémoires, et j'invite la MRC de Rivière-du-Loup, messieurs Michel Lagacé
préfet ainsi que Raymond Duval et Nicolas Gagnon. Si vous voulez bien prendre place.

Je vous laisse la parole.

125 **PAR M. MICHEL LAGACÉ:**

Monsieur le Président, messieurs les Commissaires!

LECTURE DU MÉMOIRE

130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Lagacé pour la présentation de votre mémoire.

135 Je vais en profiter pour faire une précision! Bon, il y a plusieurs organismes, vous êtes pas le seul, mais disons des organismes qui, disons entre autres du côté économique, ont souligné à plusieurs reprises dans leur mémoire l'avantage que le gaz naturel pourrait présenter pour les entreprises de la région. Je tiens à faire une mise au point, c'est qu'actuellement, la portée du projet ne couvre pas le gazoduc.

140 Donc la Commission serait très mal à l'aise de traiter d'impacts disons attendus positifs et de ne pas traiter des impacts négatifs qui sont rattachés disons à un gazoduc.

145 Soit dit en passant également, il faut retenir que le gazoduc serait évalué par une autre commission, donc une autre commission du BAPE, donc une audience publique à ce moment-là aussi. La Commission ne veut en aucune manière éventuellement lier une autre commission du BAPE en traitant des aspects liés au gazoduc et à la distribution éventuel du gaz naturel. Je voulais faire une petite précision concernant cet aspect-là qui revient souvent.

150 Je vais laisser la parole à mon collègue, monsieur Haemmerli, qui aurait une question pour vous.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

155 C'est au sujet du montant de cinq cent mille dollars (500 000 \$) pour les trois (3) premières années que vous mentionnez à la page 8 de votre mémoire.

160 Vous dites que c'est négocié avec la Municipalité de Cacouna, est-ce que c'est à même le montant de cinq millions (5 M\$) en redevances ou en taxes, peut-être que vous allez même nous préciser le vocable approprié pour ce montant-là? Est-ce que ce sont des redevances, des taxes?

PAR M. MICHEL LAGACÉ:

165 Essentiellement, c'est une entente de gré à gré entre la Municipalité de Cacouna et la MRC de Rivière-du-Loup pour un montant effectivement de cinq cent mille dollars (500 000 \$) qui est réparti à raison de cent vingt-cinq mille dollars (125 000 \$) au niveau du CLD de Rivière-du-Loup et trois cent vingt-cinq mille (325 000 \$) pour la MRC dont cinquante mille (50 000 \$) pour les communautés dévitalisées.

170 Mais effectivement, c'est à l'intérieur de l'enveloppe de cinq millions (5 M\$) ou six virgule deux millions (6,2 M\$).

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

175 Six virgule deux (6,2 M\$), oui, qui sont des redevances, des taxes?

PAR M. MICHEL LAGACÉ:

180 Il y a des taxes – dans le fond, le projet de loi va être, c'est cette semaine, qui va venir préciser la nature, la bonne terminologie. Il y a des redevances et des taxes foncières.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

185 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est un projet de loi privé qui est déposé par le député de Rivière-du-Loup?

190 **PAR M. MICHEL LAGACÉ:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

195 Bon, très bien. Une petite question, notamment en page 9, c'est à cet endroit-là que ça provient probablement de façon plus précise, en bas de la page, bon, vous parlez:

200 "Le développement économique et démographique induit par l'arrivée du terminal méthanier..."

205 Donc vous utilisez le terme "induit", donc ce que j'en comprends, ça résulte pas des impacts disons économiques, des retombées de construction ou d'exploitation directes ou indirectes du projet. Vous parlez du terme "induit".

210 Si je fais abstraction bien entendu des opportunités que des entreprises pourraient saisir à s'alimenter en gaz naturel, ce serait quoi l'impact induit que vous voyez du projet à ce moment-là sur les industries locales ou sur le développement industriel local?

PAR M. MICHEL LAGACÉ:

215 Bien, pour nous, ce qui nous semble clair, c'est qu'à partir du moment où ce qu'il y a un terminal méthanier qui prend place, les possibilités de distribution qui seront installées ultérieurement, ce qui va faire en sorte qu'effectivement, le parc industriel de Cacouna qui est un parc industriel à grand gabarit pourrait accueillir des entreprises qui ont des besoins

énergétiques importants, dont entre autres au niveau du gaz naturel, même chose aussi au niveau, que ce soit le parc industriel de Rivière-du-Loup ou certaines entreprises de la région de Rivière-du-Loup qui vont avoir accès au gaz naturel.

220 C'est des éléments importants. Puis en même temps, ça compense, c'est qu'essentiellement, ce que ça va permettre, c'est d'avoir un accès à des emplois davantage de qualité et en plus grand nombre, ce qui va faire en sorte qu'au niveau de la démographie, c'est un enjeu important par rapport à la MRC de Rivière-du-Loup comme plusieurs régions

225

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Donc vous vous rattachez essentiellement à l'opportunité du gaz naturel. C'est pas un effet de la présence du terminal lui-même qui n'attirerait pas des entreprises, si j'exclus d'éventuels sous-traitants, il n'y aura pas d'effet d'induction parce qu'il y a un terminal méthanier. Les gens viendraient pour le gaz naturel, c'est ça que je dois comprendre, lorsque vous parlez de développement économique et démographique induit par l'arrivée du terminal méthanier?

230

235 **PAR M. MICHEL LAGACÉ:**

Plusieurs emplois de qualité qui sont liés au port méthanier, mais on pense qu'il va y avoir davantage d'emplois qui vont être liés par rapport à la distribution du gaz naturel au niveau de la MRC de Rivière-du-Loup.

240

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie. Monsieur Bernard.

245 **PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:**

Vous avez parlé d'un montant qui sera géré par la MRC. Vous avez parlé aussi de l'impact négatif, potentiellement négatif pour des résidents qui seraient très près ou encore des villégiateurs qui seraient près.

250

Est-ce qu'il y a des accommodations possibles qui peuvent être faites, plus spécifiquement pour ces gens-là? Est-ce qu'il y a des accommodations possibles qui peuvent être faites à partir des montants que vous allez recevoir?

255 **PAR M. MICHEL LAGACÉ:**

Bien ça, c'est sûr que dans le fond, il y a une partie importante des sommes qui va être à la hauteur de la Municipalité de Cacouna qui va être capable, à ce moment-là – je parlerai pas

260 en leur nom – qui va être capable effectivement de développer une réponse beaucoup plus adéquate aux besoins des citoyens, de leurs citoyens.

265 Puis en ce qui a trait à la MRC de Rivière-du-Loup, quand on pense dans le fond d'intervenir au niveau du patrimoine, au niveau de la Route verte entre autres, parce qu'il y a une Route verte qui passe ici au niveau de Cacouna, même chose au niveau des matières résiduelles, donc qu'on puisse mieux œuvrer, on pense qu'il va y avoir un impact important quand même sur le cadre par rapport aux affectations que nous on va faire. Un cadre de qualité de vie.

270 **PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:**

OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

275 Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

280 J'avais pas fini tantôt, mais c'est pour une autre question! On a aperçu en première partie, puis certain, on est face à deux (2) types de mise en valeur de territoire. Une mise en valeur industrielle puis une mise en valeur du milieu naturel qui est perçue comme antagoniste par certains.

285 Vous voyez aucun problème à la mise en valeur du milieu naturel avec le projet proposé?

PAR M. RAYMOND DUVAL:

290 On peut déjà constater, c'est sûr qu'on a déjà la présence d'un port qui est là, c'est sûr que les activités ne sont pas de même nature que celles qui sont projetées, mais on a déjà un port qui est actif, qui est présent depuis quelques décennies, puis il y a des réalités environnementales qui sont présentes à proximité en termes d'achalandage, ne serait-ce que pour aller voir, bon, l'observation de la nature, l'observation de la faune qui est présente dans le site à proximité.

295 On pense que ces choses-là peuvent cohabiter. Elles ont cohabité jusqu'à maintenant, on croit pas que ce soit impossible.

300 En aménagement du territoire, c'est fréquent qu'on ait à concilier des usages différents à proximité comme ça. Il s'agit que les mesures appropriées soient apportées en termes de compatibilité. Dans ce cas-là, bien, je pense qu'il y a un rayon de protection qui a été prévu par

le promoteur, puis il pourrait y avoir éventuellement, on le mentionne dans le mémoire, s'il y a d'autre chose qui doit être prévu par la MRC, on a des pouvoirs qui nous permettraient de mieux concilier l'implantation d'usages à proximité du port méthanier, du terminal méthanier.

305

Alors on pense pas que ce soit vraiment inconciliable. Il s'agit vraiment que ce soit – on regarde ce qui s'est fait dans le passé, puis on constate que ça peut, il y a des choses qui peuvent cohabiter, des choses qui sont a priori opposées.

310 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

En parlant de périmètre, est-ce que ça pourrait vous conduire à revoir la gestion de l'urbanisation à proximité du port?

315 **PAR M. RAYMOND DUVAL:**

Bien, on le mentionne dans le mémoire. C'est sûr qu'on a suivi de près les travaux puis les études d'impact du promoteur qui mentionnent un certain rayon de protection. On sait que les résidences les plus proches sont à environ un virgule cinq kilomètre (1,5 km), bon, ça, c'est un fait.

320

Mais effectivement, est-ce qu'il y aurait une préoccupation, nous, on serait intéressé à savoir s'il y a des mesures de gestion d'urbanisation différentes ou supplémentaires ou des précautions qui devraient être prises par la MRC pour éviter que des usages sensibles ou vulnérables viennent se rapprocher de l'activité du terminal méthanier.

325

Pour le moment, on constate que ça semble, l'aire de protection semble suffisante, mais ce serait à voir s'il faut renforcer les mesures ou mieux gérer l'urbanisation dans ce secteur.

330 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Merci monsieur Duval.

335 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous vous remercions pour votre mémoire.

340

345

JEAN GENEST

PAR LE PRÉSIDENT:

350

Je vais maintenant appeler monsieur Jean Genest, Grand Chef de la Première Nation malécite de Viger.

Bonsoir monsieur.

PAR M. JEAN GENEST:

355

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

360

À vous la parole.

PAR M. JEAN GENEST:

365

Je vais essayer de prendre un quinze (15) minutes autochtone, ça semble pas pareil, mais on va essayer de prendre quinze (15) minutes.

370

Je vais commencer tout simplement en parlant tout simplement de ma nation. Le pouvoir de pouvoir être consulté. Ma nation, vous savez qu'on est une nation dispersée, c'est très difficile pour nous de communiquer avec nos membres.

375

À plusieurs reprises, on a fait des consultations. Depuis cinq (5) à six (6) ans – je vous en fais pas la lecture, je vais tout simplement m'exprimer en essayant de rien oublier – la nation malécite, depuis six (6) ans, a des subventions du fédéral, un montant dans les alentours de quatre cent mille (400 000 \$), pour consulter les membres malécites, consulter les membres malécites pour voir pour l'avenir de la nation, où ce qu'on pourrait s'en aller, puis qu'est-ce qu'on pourrait faire ou établir une réserve à quelque part, qu'est-ce qu'on doit revendiquer pour les membres malécites.

380

Depuis six (6) ans, on vend partout dans la province de Québec à nos membres malécites que qu'est-ce que vous penseriez d'un lieu de rencontre pour les Malécites à Cacouna, dans le but de créer où ce qu'i y aurait une place pour rassembler les Malécites, pour être possible de se rencontrer au besoin, puis avoir un lieu où ce que ça serait plaisant puis ça serait pour la nature, où ce que le monde se retrouverait chez eux.

385

Vous savez que les Malécites de Viger ont été dispersés de Viger, puis aujourd'hui, depuis six (6) ans, on fait des consultations partout dans la province.

390 On a sorti un projet, on a eu une subvention du gouvernement fédéral d'un montant de deux cent mille (200 000 \$) avec l'entente Marshall. On a fait une étude sur un site récréotouristique à Cacouna. On avait approché d'ailleurs qui étaient ici les maires, dans le but de faire connaître le projet. On n'a même pas eu la chance de le présenter aux résidents de Cacouna puis à nos membres.

395 Les membres malécites, on est une nation, on revendique nos terres ancestrales. La montagne, pour nous, était un lieu de rencontre que depuis deux (2) ans, on fait la présentation des marais puis tout, puis on se sent comme envahis par des envahisseurs qui arrivent avec un projet.

400 On a rencontré le monde du port méthanier d'Énergie Cacouna. D'ailleurs le 26 mars, monsieur Andrew Pelletier était invité à venir parler du projet aux membres. Les membres ont posé plusieurs questions. Je vous dis pas que c'était une consultation approfondie, puis c'était une consultation, mais c'était tout simplement l'avenir des Malécites qui venait de s'"effoier".

405 Qu'on nous donne la chance de présenter notre projet, qu'on consulte nos membres, puis on saura qui qui est pour la ville de Cacouna est le plus recevable.

410 D'ailleurs dernièrement, vous savez très bien qu'il y a une grotte qui a été découverte sur le site en question, une grotte unique au Canada qui fait la une, qui a fait la une partout des archéologues, puis que c'est une richesse incroyable pour le monde de Cacouna ici par rapport à l'avenir, par rapport au tourisme, par rapport à plein de choses.

415 L'être humain, nous autres, on parle pas d'argent puis de pétrodollars puis tout ça, on parle du bien-être par rapport à une nation. Par rapport à donner la permission à une nation de savoir c'est quoi notre projet. On n'a pas été sur la question des pétrodollars, on a été sur le bien-être de la civilisation de Cacouna.

420 Demain matin, là, on peut prétendre plein de choses par rapport à un port méthanier, mais il y a du monde qui ont été élevés ici, puis c'est des vies brisées par rapport à l'installation d'un port méthanier.

425 Puis nous autres, le projet qu'on avait, c'était un projet qui allait avec l'ensemble d'ici. C'était pas un projet pour bafouer personne; au contraire, c'est en collaboration avec les résidents de Cacouna, le projet qu'on avait. C'est un projet de vingt-six millions (26 M\$) qui aurait pu être financé en partie par le fédéral par rapport à Marshall.

430 Aujourd'hui, on voit les dollars s'en aller de l'autre côté sur la rive nord où ce que Cacouna est en train de passer à côté d'une affaire qui était très possible puis qui aurait fait l'ensemble de la population. On discutera pas puis on se chicanera pas pour un projet comme ça. C'est un projet qui conserve la planète.

Les autochtones, la pollution, on n'en veut pas. Ça fait qu'en partant, on dit pas qu'on est contre le progrès, mais quand on regarde le réchauffement de la planète puis tout ce qui se passe autour, c'est certain que les autochtones, on va se battre pour nos terres ancestrales, puis on va se battre pour notre projet.

435

Ça fait six (6) ans qu'on dit aux membres qu'on va faire un projet récréotouristique, puis que c'est plein de potentiel pour des jobs, pas des jobs pour des spécialistes puis des soudeurs en descendant ou des "fiteurs" spécialistes qui viennent de l'Ontario! C'était des jobs recevables pour le monde ici par rapport à des projets. Ça aurait créé des centaines d'emplois puis attiré plein de touristes. On est en train de passer à côté d'une façon simple et unique pour faire ce que Cacouna devrait être. Pétrodollars, qu'on regarde le bien-être du monde à la place. Il faut qu'on regarde ce que ça va donner, puis les conséquences.

440

Puis les conséquences, donnez-nous la permission, nous autres, d'au moins consulter nos membres, qu'on ait le droit de consulter nos membres puis de leur expliquer avec nos experts, puis dire où ce qu'on était – qu'on présente demain matin notre projet récréotouristique, puis après ça, on regardera les échanges. Les échanges, là, c'est beau de l'argent, mais si dans trente (30) ans, il y a plus de résidents à Cacouna, ça aura pas donné grand-chose de faire un aréna puis de faire un centre sportif.

445

450

Je pense qu'il faudrait penser à préserver le coin de Cacouna par rapport aux résidents puis par rapport au respect de l'être humain puis de la planète.

Tantôt, on parle juste des Malécites, mais si demain matin on instaure un port méthanier ici puis on commence, bien, vous allez voir que des nations autochtones, il va y en avoir partout. Ça fait partie d'un monde autochtone, on a une terre ici qui cache probablement des affaires très anciennes par rapport aux autochtones, puis si demain matin on briserait ça, là, d'abord tout de suite en dynamitant, on vient de briser le site.

455

Le site, j'ai une rencontre mercredi pour le protéger, la grotte. Ça serait peut-être important de regarder, d'avoir un coup d'œil, puis de nous donner la permission de consulter nos membres, puis de présenter au moins notre projet.

460

Nous autres, notre projet, il était commencé ça faisait six (6) ans. Je pense qu'on avait une priorité, puis on faisait partie du monde de Cacouna. Si vous rejetez les autochtones du revers de la main, comme qu'on se sent dans le moment, qu'on est complètement rejeté par rapport à un port méthanier, bien, le peuple autochtone, vous allez le faire disparaître. Puis je pense que c'est pas ça qui est voulu ici.

465

Ce serait important de consulter nos membres puis demander l'avis de Cacouna, puis nous permettre de présenter notre projet pour pas qu'on se fasse éteindre.

470

475 Nous autres, les pétrodollars, on n'en a pas, mais une affaire par exemple, on va préserver la planète puis on va aller chercher l'appui de d'autres nations, d'autres nations, des gens des Premières Nations qui vont venir nous appuyer.

480 Ça fait qu'on crée pas ça! Qu'on nous donne la permission. D'ailleurs, dans les jugements de la Cour suprême, Haïda est clair, on a le droit de présenter nos projets puis aller voir nos membres, pas de nous éteindre, puis essayer de nous éteindre, puis dire, ils l'auront pas – on n'a pas besoin d'argent, nous autres, c'est pas des argents qu'on veut, on veut tout simplement le bien-être de la planète puis préserver nos terres. Puis ça, c'est des terres ancestrales des Malécites.

485 D'ailleurs il y a des revendications dans le moment, puis ça fait six (6) ans qu'on consulte nos membres. Ça fait que c'est juste le respect de l'être humain, puis surtout le respect des Premières Nations.

490 Ça fait que le mémoire, il va suivre par la suite, je vais vous le faire parvenir, puis j'espère que je vais être entendu, puis qu'on se fera pas écraser. Parce que moi, j'ai vécu un sommet de la construction où les décisions étaient prises d'avance, puis quand on se fait dire, c'est pas pour nous autres, c'est pour nos voisins du sud, là, bien, c'est pénible d'entendre ça.

495 Il y a du monde dans le moment ici qui croit au BAPE par rapport à ce qui se passe, puis si demain matin il y a une commission parlementaire qui est prévue pour mercredi, c'est un non-respect. Ça fait que là, le respect des autochtones, les gens des Premières Nations, qu'on les consulte.

500 Qu'on nous permette de présenter notre projet puis après ça, on équilibrera ça. Je suis un tuyauteur, moi, je suis un spécialiste en tuyauterie, puis je sais c'est quoi un port méthanier, puis je sais c'est quoi du gaz naturel. Et je demande tout simplement que les gens de la Première Nation des Malécites de Viger soient tout simplement consultés et qu'on n'anéantisse pas ce qu'on a fait depuis six (6) ans, parce qu'on pourrait éliminer plein de choses qui pourraient se passer.

505 Ça fait que c'est ça que j'avais à vous dire.

PAR LE PRÉSIDENT:

510 Merci monsieur Genest pour votre présentation.

Tout d'abord, une première petite question, je vais commencer par la dernière note que j'ai prise! Vous faites allusion à une commission parlementaire mercredi?

PAR M. JEAN GENEST:

515

Oui, c'est avec Mario Dumont.

PAR LE PRÉSIDENT:

520

C'est sur le projet de loi privé, ça?

PAR M. JEAN GENEST:

525

Oui c'est ça. Je trouve ça malheureux, c'est le respect du monde ici, là, c'est horrible de voir ça aller. Qu'on attende que la Commission soit terminée ici avant de penser à des projets de lois.

530

La Première Nation a même pas été invitée à la Commission parlementaire, je trouve ça affreux de voir ça. On veut nous éteindre! C'est ça qu'ils ont fait quand ils nous ont éliminés de Viger.

535

Là, aujourd'hui, après ça, il y a eu les ententes avec le fédéral, il y a des millions qui sont mis dans le moment pour les Malécites, qu'on consulte nos membres depuis six (6) ans. Comment est-ce qu'on peut faire pour oser aller se présenter à une commission pour présenter un projet de loi où ce que ma nation est même pas consultée? Continuellement qu'on arrête d'écraser les autochtones, puis on va se porter un peu mieux.

540

Les autochtones veulent pas détruire, au contraire on veut préserver la planète. Dans le moment, les autochtones, on fait la pêche sur le Saint-Laurent; un bateau de cette grosseur-là, c'est terrible de promener ça dans le fleuve avec ce qui se passe dans le moment. Qu'on arrête de se faire accroire que ça va donner des pétrodollars. C'est pas ça que ça va faire, ça va faire fuir le monde de Cacouna. Les Malécites vont aller où? Quand vous allez faire un port méthanier, pensez-vous que notre projet, on va continuer de se battre ici?

545

Le 26 mars, les bandes se sont présentées contre le port méthanier, il y a eu des questions, pas des questions d'argent, il y a eu des questions du monde sensées qui ont posé des questions sensées.

550

La grotte, vous devriez vous lever puis aller la visiter, la grotte, puis aller voir ce qu'il y a dedans, ce qui a été découvert, au lieu de vouloir l'enterrer avec un dynamitage puis de tout déboîter.

555

Il y a des faces d'Indiens dans le moment dans la montagne, dans le roc. Prenez le temps de consulter avant de faire sauter tout ça puis après ça, dire, on a fait une erreur. C'est certain que le port comme on disait tantôt, c'est certain que le port, il y a des milliers de possibilités pour le port. Demain, qu'on fasse des places pour attirer le tourisme, des voiliers,

plein de possibilités pour Cacouna, peut-être que moi, je viens de Québec, quand j'arrive ici, je "trip", puis le gars, ça fait trente (30) ans qu'il le regarde, il "trip" plus de la même façon que moi, là.

560

Mais c'est de toute beauté ici. Pourquoi briser ça? Allez en voir d'autres ports méthaniers. C'est ça que j'ai demandé à Andrew Pelletier, envoie, essaie de me convaincre de ça, moi, voir, emmène-moi-z-en en voir à Boston des ports méthaniers! Bien non, on garde tout ça sous silence. Les Malécites, on prend le projet, puis on les "câlisse" dans la poubelle, puis on dit, c'est des "chicaneux", des révolutionnaires.

565

C'est certain que ma nation est malade. Moi, mon monde ici est pas ici, mon monde est dispersé partout. On avait un moyen unique de les réunir puis de dire, là, je m'en vais à Cacouna, je vais probablement rencontrer ma belle-sœur, rencontrer, bien non, on est dispersé partout. On avait un projet, puis bang, du jour au lendemain, on arrive, on est envahi, puis tout est servi sur le pétrodollar, des millions.

570

Des millions! Le gars, ça fait trente (30) ans qu'il reste ici, pas certain que vous allez l'enrichir avec ça. Vous allez le détruire. C'est à ça qu'il faut penser.

575

Un port méthanier, c'est certain, les pétrodollars, un aréna vide avec plus de gens puis tout le monde est parti, ça donne rien. Ça donne rien. Ça fait qu'on préserve ce qu'on a de plus riche, puis c'est ici.

580

Donnez-vous la peine demain matin de vous lever puis d'aller voir le lever d'un soleil ou le coucher de soleil sur le fleuve! Pour moi, vous le regardez plus! Puis tantôt, quand il va y avoir des réservoirs énormes puis qu'il va y avoir un bateau d'une grosseur impossible, ça va être fini, là. Plus de beauté là pantoute.

585

Allez voir Ultramar, vous allez voir que c'est loin d'être beau. Regardez, c'est ça.

Nous autres, on dit tout simplement, donnez-nous la permission demain qu'on puisse dire, un instant, on va présenter le projet des Malécites, puis on va regarder c'est quoi qu'ils veulent présenter. Puis après ça, plus certain d'un port méthanier, parce que demain matin, c'est des jobs pour plein de monde de Cacouna ici, là. Pas des Malécites qui vont partir de Québec et qui vont venir travailler ici, là. Ça va être pour l'ensemble de la population de Cacouna, puis de vivre, puis de garder son lieu comme il est.

590

PAR LE PRÉSIDENT:

595

Je vous remercie.

Monsieur Haemmerli.

600 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Monsieur Genest, puisque vous nous avez dit que le mémoire allait suivre plus tard, j'espère, en tout cas la Commission s'attend à ce que vous nous présentiez des informations sur le projet dans votre mémoire?

605

PAR M. JEAN GENEST:

Oui.

610 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Là, vous avez parlé de l'éparpillement de vos membres et vous dites que ça fait six (6) ans qu'on présente ou qu'on essaie de; outre l'éparpillement, c'est quoi les autres difficultés?

615 **PAR M. JEAN GENEST:**

C'est certain que quand le monde est dans la maison, ça va mieux. Moi, ce que je vous dis tout simplement, c'est que j'ai du monde à Vancouver, j'ai du monde à Montréal, j'ai du monde à La Romaine, j'ai du monde à Chicoutimi. Il y a des Malécites partout.

620

Nous autres, tout ce qu'on fait, on dit tout simplement, consultez nos membres, pas avec une lettre, non! On a consulté les membres de toute la province de Québec depuis six (6) ans, avec des subventions du fédéral de quatre cent soixante-quinze mille (475 000 \$) par année, pour aller voir c'est quoi que les Malécites voulaient.

625

Les Malécites ont tenu un langage en disant, nous autres, on voudrait avoir un lieu de rencontre, une possibilité pour se rencontrer sur nos terres ancestrales. Nos terres ancestrales, c'est Cacouna, puis après ça, on nous a imposé Whitworth, bon! Ça fait que c'est Cacouna, notre place.

630

Demain matin, on avait un projet, là, qui respectait le milieu pour faire venir nos membres ici qui peuvent se rencontrer. Qu'on ait la possibilité de leur présenter le projet. On n'a même pas eu le temps. Le projet a coûté deux cent mille (200 000 \$), puis on n'a même pas eu le temps de le présenter à nos membres malécites, puis on est envahi. C'est tout simplement ça qu'on dit.

635

On est une Première Nation, on a le droit d'avoir la consultation, de consulter nos membres par rapport à Haïda.

640

Si demain matin, vous permettez un port méthanier, vous savez très bien que la Cour suprême dans différents jugements permet aux nations de se faire écouter et de se faire valoir.

On le permet pas, là, on nous a écrasés. On s'est senti écrasé. On s'est senti écrasé par des pétrodollars, c'est ça.

645 Ça fait qu'on dit tout simplement, donnez-nous la permission à un moment donné avec l'appui du BAPE que la nation malécite doit être consultée, puis en même temps avoir la permission de présenter notre projet à Cacouna. Bien non, on a dit, port méthanier, deux millions (2 M\$) à un, un million (1 M\$) à l'autre, cinq cent mille (500 000 \$) à l'autre, cent cinquante mille (150 000 \$), c'est pas ça qu'on veut, nous autres.

650 Nous autres, ce qu'on veut, premièrement consulter notre nation, premièrement, qu'on nous donne le temps, pas nous imposer, qu'on nous donne la permission de consulter nos membres.

655 Qu'on protège la grotte dans le moment, qu'on en fasse l'étude. Il y a des affaires là-dedans qu'il y a peut-être des centaines puis peut-être des milliers d'années qui sont là.

660 Ça, c'en est une protection pour le respect de notre passé, le respect de ce qui pourrait être Cacouna. Je vous dis pas qu'on a l'heure juste, mais la préservation de la planète, là, puis de tout ce qui se passe, c'est tout simplement, donnez-nous la permission de retarder ça puis qu'on consulte nos membres, puis avec l'appui des gouvernements fédéral et provincial.

665 Ça fait six (6) ans que vous nous faites consulter nos membres, puis un coup qu'on leur vend le projet, vous "flushez" tout! C'est épouvantable. C'est comme éliminer, puis mettre le scorbut dans les couvertes, puis empoisonner le peuple autochtone. Vous leur faites accroire pendant six (6) ans de temps qu'on avait des possibilités d'un projet, puis là, bang, tout tombe, à cause qu'il arrive un port méthanier.

670 Moi, je peux pas promettre à monsieur D'Amours deux millions (2 M\$), je l'ai pas, mais je peux lui promettre par exemple que je vais peut-être rendre dix (10) familles heureuses parce qu'il va y avoir des jobs permanentes à Cacouna dans notre hôtel. J'allais dire dans mon hôtel, mais c'est pas mon hôtel, c'est l'hôtel du monde de Cacouna puis de la nation malécite. C'est un projet en or qu'on présentait.

675 Là, dans le moment, on laisse partir les pétrodollars l'autre bord, puis là, dans le moment, les projets se font à l'autre bout, puis nous autres, on est en train de passer à côté d'un projet qui était unique au Canada, surtout avec ce qu'on a sur la montagne.

680 Ça fait que c'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Merci.

685 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Genest. J'aurais une dernière question!

690 Au sujet des activités traditionnelles, vous avez fait allusion au Gros-Cacouna, au rocher, à votre connaissance, quel type d'activités traditionnelles se déroulaient à cet endroit?

PAR M. JEAN GENEST:

695 Bien, c'est certain qu'on parle des tentes à suer, on parle de pleins de projets, mais on parle aussi de la question du marais ici. Les Malécites de Viger présentaient le marais, mais tantôt, imaginez-vous, demain matin, je pourrais tous vous emmener là à soir, tous vous emmener à aller vous montrer ça, la grotte, avec un mur d'étoiles! Puis je suis pas certain demain matin que vous seriez d'accord pour faire exploser ça, tout détruire ça.

700 Nous autres, le projet comme tel, c'était toutes les affaires de traditions des autochtones. C'est un projet par rapport à des voiliers. On voulait revendiquer le port, on revendiquait la montagne, on revendiquait tout ça pour mettre ça agréable puis attirer le tourisme puis faire travailler le monde de Cacouna. C'était ça le but.

705 Des pétrodollars, même si vous donnez des millions à la Municipalité, je suis pas certain que ça va en faire vivre dix (10) ici, là. Moi, un travail de spécialiste d'un gaz naturel, il faudrait apprendre c'est quoi. Moi à Québec, on a fait former cent (100) soudeurs en descendant, il y en a pas un qui a passé le test. C'est tous des soudeurs de Vancouver qui sont venus puis de l'Ouest. Un à Québec que lui était déjà passé, puis on en a pris peut-être trois-quatre (3-4) à
710 Montréal, puis le reste venait de l'Ouest.

Écoutez, arrêtez de faire accroire au monde qu'ils vont travailler là! Non. Notre projet, par exemple, ça!

715 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bernard.

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

720 Votre projet, vous aimeriez le présenter à vos membres...

PAR M. JEAN GENEST:

725 Premièrement nos membres.

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

730 ... pour qu'ils émettent leur avis, mais ensuite, vous aimeriez le présenter à qui plus spécifiquement?

PAR M. JEAN GENEST:

735 Au monde de Cacouna. Au monde de Cacouna. Moi, demain matin, qu'on présente sur un écran, d'abord on a tout pour ça, qu'on le présente demain matin sur un écran, pour tout le monde de Cacouna, puis on parle plus du port méthanier après ça. C'est le respect des citoyens, monsieur. C'est juste ça qu'on veut.

740 Nous autres, l'ensemble des nations malécites, c'est de garder un cachet ici, puis d'attirer le tourisme. Quand tu pars de Rivière-du-Loup ici, c'est les hôtels tout le long, c'est le tourisme.

745 Un port méthanier, c'est pas trop attrayant. Non, un port méthanier, à moins de déguiser des affaires sur les "tanks", à part ça il y a rien à voir là. Nous autres, ce qu'on dit tout simplement, c'est qu'on le présente aux gens de Cacouna. D'abord, c'est la place ici. Quand vous allez installer un port méthanier, moi à Québec, au Lac-Saint-Charles, je le verrai pas, votre port méthanier, mais je vais trouver ça terrible pour les résidents d'ici.

750 Moi, ce que je dis tout simplement, donnez-nous la permission demain matin, qu'on nous donne la chance de présenter notre projet au monde de Cacouna, puis après ça on évaluera. On évaluera les pétrodollars. On entend un million (1 M\$), deux millions (2 M\$), trois millions (3 M\$), mais là, ils s'en vont, lui là, puis il y a plus de job. Pensez-vous que vous avez créé de quoi?

755 Vous avez rien créé, des millions de dollars gaspillés inutilement. Qu'on prenne soin de la population de Cacouna, puis après ça, on aura réussi de quoi ensemble. Pas d'arriver puis de faire accroire qu'on va enrichir le maire! C'est pas ça que le monde veut ici. Ils veulent garder leur petit coin puis d'évoluer puis de permettre à ce monde-là de travailler.

760 Qu'on garde le monde à Cacouna en créant des jobs potentielles pour eux autres, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

765 Monsieur Genest, je vous remercie pour votre présentation.

Alors bien entendu, je vous demanderais d'éviter les manifestations d'approbation ou de désapprobation s'il vous plaît!

770

CONSEIL CENTRAL DU BAS-SAINT-LAURENT

PAR LE PRÉSIDENT:

775

Nous allons inviter le Conseil central du Bas-Saint-Laurent, madame Raymonde Robinson et madame Isabelle Ménard!

PAR Mme RAYMONDE ROBINSON:

780

Bonsoir. Alors vous comprendrez que quinze (15) minutes, on a dû sélectionner des parties de notre mémoire.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 16

785

Je vais aux recommandations pour passer, par la suite, à Isabelle, avec la question de l'environnement!

Alors je vais sur les recommandations!

790

LECTURE DU MÉMOIRE, page 17,4.2.2

Page 17, fin du 4)

795

Parce qu'on sait, en fait, que cette communauté de Cacouna est quand même divisée, on le sent, alors nous, on pense qu'il faut que cette communauté-là se fasse un projet commun pour être capable de se réconcilier comme communauté.

Alors Isabelle!

800

PAR Mme ISABELLE MÉNARD:

Bonjour. Je me suis attardée surtout aux questions environnementales. Je travaille au Service des relations du travail santé et sécurité et environnement à la CSN.

805

Alors l'étude d'impact pour l'implantation d'un port est très exhaustive, il y a environ trois mille (3000) pages, je me suis attardée surtout aux impacts physiques et biologiques. Les relations aussi entre l'étude de référence et l'étude d'impact comme telle sont complexes et ardues. Le lecteur est souvent englouti sous une multitude d'informations, alors nul doute qu'un exercice de synthèse aurait pu être appliqué pour éviter la répétition au niveau des impacts de la description du projet.

810

LECTURE DU MÉMOIRE

815 **Page 6, troisième paragraphe milieu**

Par contre, au niveau provincial, je crois qu'on peut avoir une exclusion, dépendamment de la grosseur et du diamètre du pipeline, de son parcours, ainsi que de la pression qu'on peut y retrouver dans le pipeline comme tel.

820

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 10, troisième paragraphe fin

825

On y retrouve aussi dans les marais intertidaux et hauts-côtiers, le promoteur mentionne que ces habitats sont quand même physiquement éloignés, mais c'est difficile avec la carte dans l'étude d'impact de compter exactement le nombre de mètres puis l'éloignement exact par rapport à ce habitats-là qui abritent des oiseaux d'espèces en péril comme le petit blongios, le râle jaune, le bruant et le hibou des marais. Alors sûrement que les gaz à effet de serre, les poussières, le dynamitage, le bruit puis l'éclairage auront quand même des effets indirects sur ces populations.

830

Alors je vais aller aux recommandations des milieux physique et biologique!

835

LECTURE DU MÉMOIRE, page 16

Page 17, fin du point 6)

Comme le gaz naturel.

840

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 17, fin du point 7)

845

Faire en sorte qu'il y ait peut-être un programme de relocalisation.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 17, fin du point 8)

850

Ça, c'est pas clair à mon avis dans l'étude d'impact.

Et au niveau du démantèlement et de la fermeture et de la décontamination des sols et de l'eau souterraine, de s'assurer que ce soit le promoteur qui va prendre en charge la décontamination des sols.

855

860

Normalement, ça devrait être la Loi 72 qui s'applique, même si c'est un terrain fédéral, mais on aimerait avoir des informations à ce sujet-là, si jamais il y a un changement de vocation aussi, d'avoir des précisions. Et puis jusqu'où va s'étendre cette décontamination-là. Est-ce que la Municipalité va être impliquée ou Énergie Cacouna va prendre en charge tout le processus de démantèlement?

865

On sait que c'est loin, mais il faut quand même le prévoir pour éviter que des structures métalliques restent en place et que le sol contamine d'autres régions ou des nappes d'eau souterraines.

Alors ça fait le tour. On pourrait s'étendre encore, parce que l'étude d'impact est très exhaustive, mais disons que pour ce soir, ça fait le tour des interrogations qu'on a.

870

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors nous vous remercions pour votre présentation. Bien entendu, la Commission a déjà regardé votre mémoire, nous allons examiner plus en détail vos différentes recommandations, autant sur le milieu physique que biologique ou sur le milieu des aspects socio-économiques.

875

Monsieur Haemmerli.

880

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Dans vos recommandations, vous en avez une pour une station d'échantillonnage de la qualité de l'air dans le village de Cacouna.

Est-ce le seul endroit d'après vous où il devrait y en avoir une?

885

PAR Mme ISABELLE MÉNARD:

Le?

890

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Le seul endroit où on devrait trouver une telle station. Vous n'avez pas identifié d'autres endroits où ça pourrait être le cas?

895

PAR Mme ISABELLE MÉNARD:

Bien, je sais qu'il y en a d'autres. J'ai vu sur l'étude d'impact, je me souviens pas exactement où, mais il y en a, je pense qu'il y en a une plus à l'ouest, et il y en a une plus à l'est aussi, mais dans le village de Cacouna, il y en a pas comme telle. Il y a pas de suivi.

900

Donc je me disais, peut-être ça pourrait être une suggestion pour faire le suivi du projet.

Où est-ce que ça pourrait être! Il faudrait voir avec les promoteurs. Je pense que c'est eux autres qui sont les mieux placés pour définir où, mais c'est une suggestion qu'on fait.

905

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Merci.

910

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Bernard.

915

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

Disons que vous aimeriez voir le promoteur privilégier d'une certaine façon les entreprises locales dans la fourniture des services. On sait que le gros de ça, ce serait dans la phase de construction. C'est un très gros projet pour une région comme Cacouna et même Rivière-du-Loup.

920

Est-ce que vous avez des exemples de projets de cette taille-là dans des régions qui ont à peu près les mêmes populations ici où ça a eu un certain succès? Je sais pas, moi, peut-être les alumineries d'Alcan au Lac-Saint-Jean?

925

PAR Mme RAYMONDE ROBINSON:

Non.

930

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

Ou quelque chose du genre, des projets très gros. Évidemment, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, c'est plus gros qu'ici, mais il reste que les projets d'aluminerie, c'était plus gros que ça aussi.

Alors est-ce que vous avez des exemples?

935

PAR Mme RAYMONDE ROBINSON:

Non. On n'a pas d'exemple. Mais on pense qu'un projet comme ça doit avoir sûrement beaucoup de sous-contrats, de sous-traitants, alors on se dit, dans la mesure du possible, on souhaite que ce soit les sous-traitants de la région du Bas-Saint-Laurent.

940

Je veux dire, principalement, c'est sûr, aux alentours de Cacouna, c'est sûr que ça va être favorisé, mais aussi, il reste que ça va jusqu'à Rimouski. Il peut y avoir des sous-traitants aussi qui peuvent soumissionner au niveau des projets, des petits projets, mais des soumissions. C'est ça qu'on souhaite.

945

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

Est-ce que vous avez, encore une fois, des exemples de projets où on aurait comme brisé une étape de la production en lots qui pourraient être de taille acceptable à des entrepreneurs locaux?

950

PAR Mme RAYMONDE ROBINSON:

Malheureusement non. On n'a pas fait de recherche là-dessus.

955

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

Peut-être une autre question de même nature! Au niveau des opérations, en termes d'emplois directs, on parle de trente-cinq (35) emplois, puis si ma mémoire est bonne, c'est à peu près soixante pour cent (60 %) qui seront des emplois spécialisés. Donc on parle peut-être d'une vingtaine d'emplois qui seront vraiment spécifiques.

960

Les autres emplois, c'est des emplois que l'on peut retrouver dans des usines, des grandes usines, peut-être Soucy ici qui engage du monde. Donc on parle d'à peu près d'une vingtaine d'emplois. Puis je présume que ça va être des emplois assez bien rémunérés et stables, donc il y aura un besoin de formation. Mais on parle ici de vingt (20) personnes, puis une fois qu'ils seront formés, ils vont être en opération pendant vingt-vingt-cinq-trente (20-25-30) ans.

965

Alors encore une fois, donc c'est un besoin très précis, un besoin de formation très précis, somme toute pour une brève période, même si les gens ensuite vont l'utiliser longtemps. On veut pas ouvrir une école de formation de gens qui vont opérer les terminaux méthaniers, parce qu'il y aura vingt (20) emplois si le projet se réalise, et ce sera ça pour plusieurs années.

970

Est-ce qu'en plus, dans d'autres milieux, il doit y avoir d'autres exemples comme ça? Évidemment, on pense que c'est la responsabilité principale du promoteur, mais dans ce cas-ci, on veut intéresser évidemment les gens de la région. Je suis certain qu'il y aura des gens qui voudront y aller.

975

Est-ce que vous avez encore une fois des exemples d'emplois très spécialisés? Je sais pas, moi, l'aluminerie, les alumineries, ça doit avoir ça aussi des emplois très spécialisés, puis les gens sont là pour vingt-cinq-trente (25-30) ans?

980

PAR Mme RAYMONDE ROBINSON:

985

On pourrait peut-être parler de Bombardier par exemple à La Pocatière où on a développé la soudure au laser, où on a formé des travailleurs de Bombardier pour pouvoir acquérir ces postes-là.

990

Alors dans le même sens, nous, on pense, parce que nos jeunes disent qu'il y a des jeunes qui quittent, parce qu'il y a pas d'emplois, alors on pense que si le promoteur doit connaître d'abord, d'abord le promoteur doit connaître la catégorie d'emplois dont il va avoir besoin pour l'exploitation, alors ce serait intéressant que déjà là en partant, que le promoteur recrute des travailleurs et des travailleuses, on peut penser qu'il peut y avoir des femmes aussi, dans la région avant tout.

995

Et si ces jeunes ou ces moins jeunes – mais nous, on veut favoriser les jeunes en fait qui demeurent en régions, parce qu'on vit l'exode des jeunes – si on pouvait déjà là être capable de donner une formation qu'on peut s'ajuster sans ouvrir une école, mais on peut avoir un module, on peut avoir une formation. Parce qu'on a quand même un cégep à Rivière-du-Loup qui est proche, qui pourrait donner ce service-là. Former les jeunes, ça inciterait nos jeunes, parce qu'ils voient pas d'avenir pour leur emploi, de quitter la région, mais d'avoir au moins un espoir qu'en étant formé immédiatement, on pourrait remplir les compétences pour avoir ces postes-là puis rester dans la région.

1000

1005

Alors c'est dans ce sens-là qu'on souhaite que le promoteur établisse déjà en partant quelle formation serait nécessaire.

PAR Mme ISABELLE MÉNARD:

1010

Je veux juste compléter aussi avec l'Institut maritime du Québec à Rimouski, il y aurait peut-être lieu de compléter ou de faire des formations ajustées dans le cadre des emplois qui seront disponibles.

1015

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. D'ailleurs l'Institut nous a présenté un mémoire donc qui parle de ces aspects-là.

1020

Alors nous vous remercions pour votre présentation!

1025

CHAMBRE DE COMMERCE DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

PAR LE PRÉSIDENT:

1030

Nous allons maintenant inviter la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup, monsieur Pierre Lévesque!

Bonsoir monsieur Lévesque. Je vous laisse la parole.

1035

PAR M. PIERRE LÉVESQUE:

1040 Alors bonsoir. Je vais vous présenter dans notre mémoire l'acceptation du milieu, le site qui est très important selon nous, l'accès au gaz dans la région, et les impacts économiques et des appuis qu'on a reçus que j'ai déposés à l'arrière des Chambres de commerce de Montmagny et de Rimouski.

LECTURE DU MÉMOIRE

1045 **Page 1, fin deuxième paragraphe**

Je vais aller vite dans la présentation de l'organisation, je pense que tout le monde s'entend pour savoir qu'est-ce qu'une chambre de commerce.

1050

Le portrait de la région également, je crois que tout le monde le connaît un petit peu, pour tout de suite m'attarder aux impacts du projet auprès des entreprises!

LECTURE DU MÉMOIRE page 3

1055 **Page 3, avant-dernier paragraphe, troisième ligne**

On dit même qu'il y a eu plusieurs élections qui ont été faites sur le dos du port!

LECTURE DU MÉMOIRE

1060

Page 5 "L'accès au gaz dans la région"

1065 Je sais que vous en avez discuté, il y a pas de projet de pipeline, mais pour nous, je pense pas qu'on va empiler le gaz à Cacouna sur le port, il va être distribué, puis ultimement vers le marché du Québec. Donc on peut pas imaginer évaluer ce projet-là sans évaluer la distribution, sans évaluer l'accès, bien que le projet, bon, comme je vous le disais, la venue du port laisse présager que du gaz naturel sera disponible dans la région.

LECTURE DU MÉMOIRE

1070

Page 5, cinquième paragraphe milieu

Le mazout est en constante variation, fait mal aux entreprises de la région qui peuvent pas planifier leur chiffre d'affaires.

1075

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 6, avant-dernier paragraphe début

1080

Il est important de préciser qu'il y a seulement une partie des entreprises des quatre (4) MRC qui a été visitée par l'étude, et c'est afin d'évaluer un potentiel dans la région.

LECTURE DU MÉMOIRE

1085

Page 7, quatrième paragraphe fin

On entend souvent dire, vous avez pas de gaz, on peut pas y aller, nous, on a besoin de ça!

1090

Il y a plusieurs entreprises qui pourraient venir s'installer dans la région de Rivière-du-Loup à titre hypothétique bien sûr.

LECTURE DU MÉMOIRE

1095

Page 8

1100

Je terminerais en vous référant à la bibliographie, aux revues de presse que je vous ai emmenées. Je trouvais ça intéressant qu'on revienne un petit peu. Il y a plusieurs groupes. Je pense que les groupes de la région étaient unanimes à appuyer le terminal méthanier à l'époque, qu'on prenne le Conseil régional de l'environnement de l'Est du Québec. Les gens étaient déçus lorsque le terminal a quitté. À l'époque, il y avait deux (2) projets en même temps, un petit peu comme aujourd'hui, puis ça tout tombé, ça, là. Les gens étaient déçus. Les gens voulaient avoir quelque chose à Cacouna.

1105

Et je vous dépose également les résolutions de la Chambre de commerce et d'industrie de Montmagny qui appuie notre mémoire, et celle de Rimouski également.

PAR LE PRÉSIDENT:

1110

Très bien monsieur Lévesque, je vous remercie pour votre mémoire.

Je vais revenir un petit peu, tantôt j'ai posé une question du côté de la MRC sur disons l'effet inducteur du projet. Dans votre cas ici, vous mentionnez un entrepôt, donc vous faites allusion au projet de Irving à Canaport au Nouveau-Brunswick.

1115

PAR M. PIERRE LÉVESQUE:

Oui.

1120

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous dites qu'un entrepôt pourrait utiliser le froid. Bon, comme on a pu voir en audience, il existe un périmètre de sécurité qui englobe les conduites de gaz naturel liquéfié. Et ce que j'en comprends, ça voudrait dire qu'il serait pas nécessairement possible de juxtaposer un entrepôt avec du gaz naturel liquéfié, donc ça voudrait dire qu'il faudrait sans doute un intermédiaire, un liquide intermédiaire pour apporter le froid ou la chaleur, parce qu'il y aurait un échange de chaleur.

1125

De façon réaliste, l'histoire de l'entrepôt, pour vous, il serait situé où, ce fameux entrepôt qui pourrait utiliser le froid du gaz naturel liquéfié?

1130

PAR M. PIERRE LÉVESQUE:

C'est une bonne question. Je pense qu'il y a quand même une zone d'exclusion, mais il y a quand même qui est réservée au port de mer de Cacouna, j'imagine qu'il pourrait peut-être y avoir des endroits là. Il y a peut-être un procédé pour utiliser le froid en tant que tel.

1135

C'est tout ce que je peux vous dire là-dessus en ce moment.

1140

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est parce que vous référiez au projet Canaport, j'imagine qu'à ce projet-là aussi, ils ont mentionné la possibilité d'utiliser le froid?

1145

PAR M. PIERRE LÉVESQUE:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1150

OK. Je vous remercie pour votre mémoire.

1155

PIERRE CAMBON

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons maintenant inviter monsieur Pierre Cambon.

1160

Bonsoir monsieur, à vous la parole.

PAR M. PIERRE CAMBON:

1165

Bonsoir. Je vais essayer d'être bref sur les quinze (15) minutes qui me sont accordées. Je pourrai plus passer à travers tout le mémoire que j'ai écrit, donc je vous ai sorti les éléments principaux dont je vais vous parler ce soir.

1170

Donc l'exposé que je vais faire traitera d'aspects rarement exposés et expliqués au public lors de projet comme celui déposé par Énergie Cacouna pour l'implantation du port méthanier.

1175

Des considérations évidentes sont faites dans les études d'impact et dans les questions par la population sur la sécurité d'un tel projet, de même que sur son utilité, ses conséquences sur l'environnement, les individus et sur les retombées éventuelles pour le milieu.

1180

Cependant, l'importance des paysages culturels et des perspectives visuelles est de nos jours rarement étudiée comme c'est le cas ici présent. Dans de tels projets où il y a implantation d'industries pouvant influencer le milieu, ces notions sont peu répandues mais le deviennent de plus en plus.

1185

Donc afin de vous démontrer toute la portée de ce concept, j'ai effectué dans le mémoire une caractérisation du paysage villageois. Ce soir, comme je vous l'ai dit, je m'intéressais particulièrement à un seul aspect, celui des perspectives visuelles; les autres comme le tourisme, le patrimoine bâti, les milieux naturels seront certainement expliqués par d'autres intervenants lors de prochaines séances.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 8, deuxième paragraphe

1190

Page 9, premier paragraphe

1195

Même si les points qu'Énergie Cacouna avait sélectionnés pour effectuer sa carte n'étaient pas obligatoirement ce qu'il fallait prendre, car en fait, c'était mieux de considérer certains lieux importants du village comme la parcelle où il y avait la réserve des Malécites, la parcelle où se situent l'église et les rues menant au fleuve, ces points de vue n'avaient pas été considérés.

LECTURE DU MÉMOIRE

1200 **Page 16, premier paragraphe deuxième ligne**

1205 En cartographiant ces perspectives visuelles, on peut voir précisément les individus qui sont gênés par l'implantation du port méthanier. Il devient alors important d'effectuer des représentations des champs visuels selon les points de vue importants et les plus achalandés de Cacouna.

Donc ces cartes ont été faites, bien, que je vous présente ici donc!

1210 Donc les cartes que je vous ai présentées, elles ont été réalisées avec un logiciel de cartographie, et c'est souvent utilisé, ce logiciel est souvent utilisé pour démontrer de tels procédés. Donc j'ai aussi fait une série de cartographies qui montrent évidemment les points de vue importants que je vais vous énoncer par après.

1215 Il est là aussi absolument évident que le port méthanier, s'il est implanté à Cacouna, serait perceptible par toute la population aux endroits les plus achalandés.

Donc on peut regrouper les points de vue clés en quatre (4) catégories. Le premier, c'est la montagne de Gros-Cacouna.

1220 Donc comme vous voyez, avec les cinq (5) points jaunes qui sont situés sur la montagne, c'est des points aléatoires évidemment, parce qu'il n'existe pas, j'avais pas d'outil pour utiliser les points réels, mais c'est les points quand même les plus achalandés de la montagne avec notamment le point en haut avec la perspective qu'on peut voir, la perspective visuelle de photographie qu'on peut voir. Ça a été pris en plein hiver, mais en plein été, à mon avis, la perspective est aussi belle.

Et c'est sûr qu'un projet, un port méthanier ici, influencerait très négativement ces perspectives visuelles.

1230 Il est à noter que la semaine dernière, j'étais de l'autre bord de la rive, et de l'autre bord de la rive aussi, on arrivait à voir le derrière finalement de la montagne Gros-Cacouna, donc le port serait aussi visible du côté de la rive nord.

1235 La deuxième catégorie des points, c'est les maisons longeant la rive du Saint-Laurent, incluant un espace public riverain situé à l'extrême ouest, donc c'est le point le plus à gauche des points orangés. Ce que j'ai oublié de mentionner, en fait, la zone ombragée que vous voyez sur les cartes, c'est ce qu'on voit à partir des points qui sont cartographiés. Donc excusez-moi, je reviens auparavant!

1240 Mais toute la zone ombragée du territoire, c'est tout ce qui serait visible à partir de ces points-là.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

1245 Juste pour la compréhension de tout le monde, pour la suite de votre exposé, je pose ma première question tout de suite!

Les parties ombragées, c'est la composition de la perspective des cinq (5) points?

1250 **PAR M. PIERRE CAMBON:**

Des cinq (5) points. J'aurais pu faire chaque point séparément, mais c'est mieux de les faire au complet, sinon ça aurait été très long à expliquer, puis en quinze (15) minutes, je pense pas que j'aurais eu le temps de montrer tous les points cartographiés.

1255

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Ça va, merci.

1260 **PAR M. PIERRE CAMBON:**

Donc ça, c'est la même chose pour la perspective des quatre (4) points. Avec les photographies qui sont prises en bas, donc les ruelles menant vers la rive, on voit aussi à travers ces photographies que le port méthanier serait visible de ces ruelles et aussi des parcelles qui sont le plus proches de la rive.

1265

La troisième catégorie, là, j'ai pris juste cinq (5) points, c'est les éléments patrimoniaux du village importants, j'aurais pu en prendre énormément plus, mais le programme aurait à mon avis bogué suivant le traitement informatique. Mais ce qui est intéressant, j'ai pris la villa Montrose où il y a beaucoup de touristes religieux et donc les photos d'ailleurs sont prises de cette villa-ci, et le port méthanier serait aussi visible de ces éléments patrimoniaux, et je pense pas qu'il y ait des gens qui viennent en retraite pour profiter du paysage qui seraient intéressés à voir un port méthanier dans leur arrière de cour.

1270

1275 Finalement, les derniers points en rouge, c'est la quatrième catégorie, c'est-à-dire l'église et les rues qui partent finalement de l'église, de la place de l'église. Là, il y a une photo qui n'apparaît pas, je sais pas pourquoi, mais en tout cas, c'est pas grave, c'est juste pour vous montrer que là aussi, on arrive à voir à travers tout ça le port méthanier.

1280

Ça, c'est une carte qui compile un peu finalement les quatre (4) catégories. Donc on voit sur la zone ombragée que quasiment finalement tout le territoire est visible à travers les différents points

1285

Et j'avais rajouté aussi des points secondaires là où il y avait plus d'éléments patrimoniaux et tout ça, et on voit finalement que le territoire est encore plus, l'impact visuel serait encore plus négatif.

Donc ces perspectives visuelles sont essentielles quand on parle d'un paysage culturel.

1290

Avant d'expliquer ce principe, il faut comprendre la notion de paysage et définir ce que l'on entend en tant que tel.

LECTURE DU MÉMOIRE

1295

Page 20 "Paysages culturels à valoriser pour maintenir l'identité des lieux", troisième ligne

Selon les enseignements de monsieur Larochelle qui va me suivre juste après moi!

LECTURE DU MÉMOIRE

1300

Page 22, dernier paragraphe deuxième ligne

1305

Comme il est démontré dans le mémoire que je vous ai déposé, il faut montrer une attention toute particulière à des aspects rarement mentionnés comme les paysages culturels et les perspectives visuelles.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 23

1310

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

1315

Monsieur Cambon, nous vous remercions pour votre analyse très intéressante sur les perspectives visuelles dans le secteur de Cacouna autour du village.

Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

1320

C'est parce que la conclusion de votre mémoire comporte un paragraphe de plus que celle que vous venez de nous lire. Je veux juste être sûr que j'ai bien compris qu'on termine pas sur une question ouverte, mais que vous avez une prise de position par rapport aux effets du projet sur le paysage à Cacouna.

1325 **PAR M. PIERRE CAMBON:**

Oui. Oui, je sais, j'avais écrit beaucoup plus, mais en quinze (15) minutes, je pouvais pas tout expliquer. Je pense que mon opinion que j'ai écrite en plus dans mon mémoire va être dite par d'autres intervenants, tandis que les perspectives visuelles, je pense pas qu'elles allaient être, et les paysages culturels non plus n'allaient pas être mentionnés. Donc c'est pour ça que j'ai préféré me spécialiser là-dessus ce soir.

Mais je tiens ma position concernant l'importance et l'utilité d'un tel projet, à savoir, est-ce que c'est vraiment utile de construire un projet méthanier à Cacouna!

1335

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Ça va, merci, c'est clarifié.

1340 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous vous remercions pour votre mémoire.

1345

PIERRE LAROCHELLE

PAR LE PRÉSIDENT:

1350 Nous allons maintenant inviter monsieur Pierre Larochelle.

Bonsoir monsieur. À vous la parole.

PAR M. PIERRE LAROCHELLE:

1355

Bonsoir. Je vais vous parler de patrimoine bâti et de paysage culturel en tant qu'éléments majeurs du patrimoine bâti.

J'ai enseigné l'aménagement pendant trente-trois (33) ans à l'université et je m'occupe depuis vingt-cinq (25) ans de protection de patrimoine bâti.

1360

Depuis un siècle, la notion de patrimoine bâti s'est considérablement élargie. Autrefois, quand on parlait de patrimoine, on parlait essentiellement des monuments, des monuments historiques.

1365

Depuis quelques décennies, l'idée de patrimoine bâti s'est étendue finalement à l'ensemble des établissements humains qui témoignent de la manière de vivre d'une population

sur un territoire. Et c'est venu englober des structures entropiques à grande échelle qu'on appelle le patrimoine urbain, patrimoine territorial et paysage culturel.

1370

Or au Québec, les outils, les méthodes, les concepts avec lesquels on gère le patrimoine sont totalement désuets et totalement inapplicables à la protection des structures à grande échelle, patrimoine territorial, patrimoine urbain et paysage culturel.

1375

Dans les pratiques traditionnelles de gestion du patrimoine, on s'occupe de deux (2) sortes de sites en tant que biens culturels, des sites naturels c'est-à-dire des lieux qui sont encore à l'état naturel, qui sont d'infimes parties de la planète; d'autre part, les parcs et jardins historiques qu'on considère comme des biens culturels parce que c'est des paysages clairement définis créés intentionnellement par l'homme et qui résultent d'un projet conscient, donc c'est des œuvres d'auteur. Quand Le Nôtre a dessiné un jardin, bien, on dit, ça, c'est un bien patrimonial.

1380

Dans une acception élargie de la notion de patrimoine bâti, la notion de paysage culturel, c'est au contraire une symbiose entre la nature et culture, c'est-à-dire que ça s'intéresse ni aux sites naturels qui sont demeurés à l'état naturel ni aux jardins historiques, mais c'est l'idée d'une utilisation humaine des lieux et la reconnaissance du fait que le milieu exprime des attitudes et des valeurs du passé. C'est deux (2) traits communs de toutes les définitions de l'expression paysage culturel. Donc une indivisibilité des valeurs culturelles et naturalistes qui résulte d'une manière particulière de regarder le territoire qui met l'accent non sur ses caractéristiques visibles, mais sur les relations entre les activités humaines et le milieu naturel.

1385

1390

Donc les paysages culturels, il résulte un processus d'humanisation du territoire, ils sont le produit de pratiques fondées sur des habitus donc des produits de la conscience spontanée et non pas des produits du design. Et ce sont des créations collectives.

1395

Les premières études de caractérisation de paysages culturels que j'ai faites en 93 pour le ministère de la Culture, où j'ai travaillé à identifier les caractères identitaires des lieux à l'Île-d'Orléans qui est le berceau finalement de la société québécoise.

1400

Je me suis rapidement rendu compte que même si l'Île-d'Orléans est un arrondissement historique protégé par la Loi des biens culturels depuis 1972, les paysages de l'Île-d'Orléans perdaient très rapidement leur caractère essentiel, ce qui exprime justement l'identité culturelle des lieux et la mémoire des lieux.

1405

Tout ce qui était connu sur l'île, c'était les caractéristiques des maisons anciennes finalement, et tout ce à quoi on s'intéressait, c'était ça. Mais toutes les structures à grande échelle, à commencer par les divisions, les premières divisions des terres, c'est la chose la plus durable dans les établissements humains, c'est ça qui exprime le plus profondément la culture d'un peuple. On voit très bien les terres disposées de façon linéaire perpendiculaires au fleuve

1410

1415 sur la côte de Beaupré et à l'Île-d'Orléans dans une carte ici de 1669. Et on peut voir à droite en bas le même système territorial dans les bayous de la Louisiane, parce que c'est aussi un héritage français, et ce qui était d'abord un modèle théorique d'occupation du territoire est aujourd'hui lisible dans la forme physique de l'Île-d'Orléans comme on peut voir sur la photo en bas. Alors que d'autres parties du Québec témoignent plutôt d'un autre modèle, celui des cantons dont on voit un modèle théorique à droite.

1420 Il y a différentes échelles à part l'échelle territoriale, l'échelle des agglomérations humaines présente aussi des caractères culturels qui sont reconnaissables et qui sont le produit d'une manière de vivre d'une société. Ici, on voit un village de l'Île-d'Orléans dont l'organisation formelle obéissait à des règles culturelles non écrites mais extrêmement puissantes et très précises.

1425 Vivre dans un village, ça voulait dire vivre à l'intérieur d'une communauté d'où il était possible d'aller de n'importe où à n'importe où en dix (10) minutes de marche. Puis au bout de dix (10) minutes de marche, on mettait une chapelle de procession, puis on arrêtait le trottoir, puis le village finissait là. Si bien qu'on pouvait vivre à pied dans ces agglomérations traditionnelles, pour la simple raison qu'il fallait que les enfants puissent aller à l'école à pied sans se geler les oreilles à moins vingt (-20°C) l'hiver, puis il y avait pas d'autobus jaune jusqu'à 1430 1960 pour emmener les enfants à l'école, donc le territoire était structuré sur des réalités humaines comme les déplacements piétons.

Aujourd'hui, on a perdu ça de vue et on a perdu cette identité-là dans nos villages.

1435 Ici, vous avez un village de l'Île-d'Orléans qui a été construit non pas dans l'estran inondable mais en haut de la falaise. Quand j'ai fait mon étude en 93, la Loi du territoire agricole venait de réviser le périmètre d'urbanisation du village et la ligne rouge était le nouveau périmètre. On a décidé que l'espace entre le village et la falaise, étant donné que c'est un tout petit territoire, ça valait pas la peine de le garder comme territoire agricole, donc on a dit, on va 1440 permettre d'étendre le village jusque-là, sur les terrains qu'on voit en haut du centre du village.

Moi, je leur ai dit, écoutez, là, dans quinze (15) ans, dans ce village-là qui est un village d'insulaires qui se sont établis là en relation visuelle avec le fleuve, on ne verra plus de fleuve. Et tous les habitants de ce village-là vont vouloir lyncher ceux qui ont permis de construire ces 1445 terrains-là. Mais il sera trop tard. Parce qu'au Québec, on laisse gâter les paysages de façon absolument scandaleuse.

Ça, c'est Saint-Pierre Île-d'Orléans. Regardez le type de développement qui se fait autour de ce village-là. L'espace public est tracé par n'importe quel promoteur qui achète un 1450 bout de terre, qui trace les rues n'importe où n'importe comment, des rues qui vont nulle part et qui permettent pas à des enfants par exemple de se déplacer à pied pour aller à l'école ou à la patinoire l'hiver.

1455 Et pendant ce temps-là, bien, on contrôle, parce que c'est un arrondissement historique, on approuve les plans de toutes les nouvelles maisons, puis quand les nouvelles maisons reprennent des éléments d'architecture traditionnelle, comme des lucarnes, des fenêtres à carreaux, bien, on donne les permis de construction, même si la maison est jouquée sur une galette de terrain bulldozé et qu'il y a des grands talus qui détruisent le paysage à cinq cents mètres (500 m) à la ronde. Ça, c'est dans les arrondissements historiques!

1460 Bref au Québec, il y a un écart considérable entre les pratiques établies et l'état des connaissances en matière de préservation du patrimoine bâti. Les lois actuelles sur l'urbanisme et les biens culturels, non seulement ne permettent pas de conserver les caractères essentiels des paysages culturels hérités, elles interdisent de reproduire les qualités des milieux de vie reconnus comme particulièrement réussis.

1465 L'objectif général des pouvoirs publics en matière de gestion de patrimoine bâti devrait être de concilier les transformations nécessaires du cadre bâti existant, compte tenu de l'évolution des besoins et des pratiques avec le maintien des permanences structurales qui confèrent aux objets construits hérités et aux lieux une identité reconnaissable.

1470 Pour cela, il faut intégrer la gestion du patrimoine et l'aménagement, aménagement de territoire, design urbain et assurer l'abandon des logiques sectorielles qui prévalent dans les pratiques d'aménagement actuelles.

1475 Quand je dis qu'au Québec, on protège pas les paysages, le Vieux-Québec, l'arrondissement historique qui fait partie du patrimoine mondial de l'humanité, les images qu'il y a en haut ont été faites à la fin du XVII^e siècles pour envoyer au roi de France, pour dire à quel point le site de Québec était un site merveilleux, que la ville méritait des investissements publics.

1480 La ville a fait sa fortune avec ces paysages-là. Le profil du Vieux-Québec sur son site vu du fleuve. La ville fait encore sa fortune en attirant des touristes avec des images comme on voit à gauche en bas, puis la carte postale à droite qui était une carte postale de la Communauté urbaine de Québec qui sert à la promotion touristique de la ville.

1485 Et pourtant, en 84, on a construit dans le Vieux-Port ces structures totalement inutiles qui ont balaféré totalement la vue sur le Vieux-Québec intra muros. Le tollé des citoyens a obligé les gens à démolir ces structures-là et en 2001, on a reconstruit à la place la passerelle qu'on voit en bas!

1490 En 84, on avait construit des édifices modernes devant le Vieux-Québec, supposément pour montrer qu'on pouvait aussi associer le progrès à un site qui était reconnu pour son historicité.

1495 En haut à gauche, c'est ce qu'on voyait en 90 de la Pointe-à-Carcy qui est le territoire le plus avancé dans le fleuve devant la vieille ville. Il y a le Château Frontenac à gauche en haut. En 93, à droite, c'est la même vue du même endroit après que, avec une lutte des citoyens, on a fait démolir les constructions qu'on avait érigées sur la Pointe-à-Carcy. Je me suis fait traiter de tous les noms sur les ondes de radio pour cette campagne-là.

1500 Ça, c'est plus récemment, la construction sur la Place-Royale à Québec, le berceau de la ville, c'est là que ça a commencé, bon. Quand on a construit le Centre d'interprétation de la Place-Royale, je suis allé photographier ce qu'on voyait encore des repères de la haute-ville de la Place-Royale, le dôme du bureau de poste à gauche en haut puis le Château Frontenac en
1505 bas à gauche. Après la construction avec sept millions (7 M\$) de l'argent public du ministère de la Culture, du Centre d'interprétation de la Place-Royale, vous voyez à droite ce qui reste des repères de la haute-ville perceptibles de la Place-Royale.

1510 Pas parce qu'il y a pas eu d'étude d'impact sur les paysages urbains, parce qu'une fois qu'on a fait l'étude, on l'a cachée pour pas que les gens s'opposent au projet du promoteur du Centre d'interprétation de la Place-Royale.

1515 Ça, c'est un arrondissement naturel protégé par la Loi des biens culturels, Percé. Il y a des règlements particuliers pour tous les nouveaux projets d'implantation dans le milieu. La première clause dit qu'il faut préserver absolument les vues sur la montagne et sur la mer, parce que c'est ça qui fait l'identité même de Percé.

1520 Je suis allé à Percé il y a deux (2) ans, j'ai photographié les dix (10) bâtiments les plus récents qui ont été construits dans le village. Malheureusement, la photo est trop sombre pour qu'on voie très bien, mais chacun de ces dix (10) bâtiments-là a été construit dans des pentes abruptes parce qu'il y a plus de terrain plat, c'est le gouvernement qui a mis la main dessus pour faire un terrain pour des roulottes et des tentes.

1525 Donc les gens qui veulent construire, bien, ils prennent un bulldozer, puis ils se taillent une encoche dans la montagne, puis ils font débouler tous les arbres, puis ils se font un grand plateau horizontal pour mettre leur maison dessus, puis ensuite, ils gâtent totalement le paysage, puis on leur donne le permis quand on trouve que la maison est belle puis qu'elle a de l'allure, puis qu'elle fait un peu chalet suisse!

1530 Dans l'ensemble de la Gaspésie, puis dans l'ensemble du Québec, tous les établissements humains sont des établissements de fonds de vallées, contrairement à l'Europe qui a d'abord été développée du sommet des montagnes vers les fonds de vallées. Au Québec, après le XIII^e siècle en général en Europe, les infrastructures sont entièrement concentrées dans les fonds de vallées.

1535 Donc si on regarde un territoire comme la Gaspésie, tous les établissements humains sont dans les fonds de vallées, sur le littoral à l'embouchure des rivières, d'habitude où les

1540 rivières aboutissent au fleuve. Bon, les points qu'il y a là représentent la population relative des agglomérations, mais les agglomérations sont infiniment plus petites que ça. En réalité, il y a une très infime partie du territoire qui est occupée par des établissements humains. La très très grande partie, il y a pas d'établissement humain là.

1545 Et pourtant, il y a – j'ai lu tous les plans d'aménagement des MRC de la Gaspésie de A à Z, et je n'ai vu aucune règle qui préserve les caractéristiques essentielles du littoral et des espaces au bord de la mer. Quand on se met dans un village, dans une rue du village et qu'on regarde vers la mer, parce que la rue mène à la mer, si la vue est pas obstruée, c'est un hasard. C'est parce que ça se trouve à tomber entre deux (2) maisons par hasard, parce que le plus souvent, ça tombe sur un motel, comme on voit en haut, sur une maison ou sur un commerce ou sur n'importe quoi.

1550 Exemple, Matane! J'ai photographié l'axe de toutes les rues de Matane en bordure de la mer. Un endroit, ça arrive sur un grand mur de brique rouge, c'est un Canadian Tire. À côté, c'est une épicerie. La grande perspective en bas qui est pas très claire ici, c'est un grand centre commercial de tôle qui est construit sur la plage. Parce que chaque individu qui veut construire un commerce ou quoi que ce soit, si on lui donne pas un morceau de plage ou le plus beau terrain pour mettre son projet, il dit, bien moi, j'investirai pas. Donc on le laisse s'implanter n'importe où n'importe comment.

1560 Les plus beaux sites, ceux qui font la richesse de la Gaspésie, comme celui-ci, bien, c'est des sites qui sont relativement imperceptibles quand on fait le tour de la Gaspésie. La preuve, allez voir celui-là, puis vous allez voir comment il est encadré en dehors de la photo avec des parkings de roulottes, etc.

1565 Depuis quinze (15) ans en aménagement qu'on enseigne comment évaluer les impacts d'implantation des projets sur les paysages, j'ai commencé à l'enseigner moi-même dans les années quatre-vingt en maîtrise en aménagement à l'Université Laval, bon, il y a des techniques qui permettent de définir les champs visuels des espaces, notamment des villages ou des espaces habités, et de mesurer comment on peut implanter un projet de façon à ce qu'il sorte du champ visuel des espaces habités.

1570 Ici, j'ai un exemple d'application de ça pour la protection du village de Saint-Véran en France. Il y a deux (2) ans, j'ai moi-même fait une étude avec Pierre Cambon qui est géographe sur les aires qui devraient être protégées si on veut protéger les paysages autour des villages habités en estran en Gaspésie, ici c'est le territoire de Grande-Vallée qui devrait être soustrait à l'implantation d'éléments qui sont pas intéressants dans un paysage. Et c'est une infime partie du territoire.

1580 Je vais terminer avec cette image. Les deux (2) cartes postales à gauche que j'ai sorties des Archives nationales du Québec, c'est pas une plage des États-Unis, c'est Québec. C'est la plage des Foulons en plein centre de l'agglomération de Québec. Jusqu'au milieu des

années soixante, cette plage-là était noire de monde l'été, tous les citoyens de Québec se précipitaient à la plage quand il faisait beau. Une super plage de sable.

1585 La photo de droite en haut, c'est le même site que j'ai photographié en 1994. Le site
était couvert de réservoirs de pétrole, parce qu'à la fin des années soixante, on a décidé que
c'était peut-être pas important de sauvegarder la plage, c'était important d'assurer l'énergie, qu'il
fallait absolument assurer le développement économique, puis l'approvisionnement énergétique
de la population, pour pas qu'elle gèle l'hiver. Bien, depuis dix (10) ans, on a démantelé tous
1590 les réservoirs de pétrole, à ma connaissance personne est mort de froid à Québec. Personne a
manqué de pétrole.

1595 Quand on enseigne l'aménagement, on enseigne qu'il faut mettre chaque élément dans
la meilleure position relative possible. Et la meilleure position relative, c'est pas la réponse à la
question: est-ce que le site convient à tel projet d'un promoteur, mais est-ce que tel projet
convient particulièrement à tel site qui a telle qualité particulière?

1600 Je crois pas qu'on se pose ces questions-là dans le cas des ports méthaniers. On se
pose pas ces questions-là dans tous les projets d'éoliennes qui sont en train de pleuvoir sur tout
le littoral du Québec et personnellement, je suis extrêmement inquiet pour l'avenir des
paysages culturels au Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

1605 Alors monsieur Larochelle, nous vous remercions. Votre témoignage est très clair, la
Commission n'a pas de questions, nous vous remercions.

Nous allons faire une pause de quinze (15) minutes, il maintenant vingt et une heures
quinze (21 h 15), la Commission va reprendre à vingt et une heures trente (21 h 30).

1610

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1615

**REPRISE DE LA SÉANCE
NELSON LANDRY**

PAR LE PRÉSIDENT:

1620

Nous allons inviter monsieur Nelson Landry à s'avancer à la table des intervenants.

Bonsoir monsieur Landry.

PAR M. NELSON LANDRY:

1625

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir messieurs les Commissaires. Mon nom est Nelson Landry, Malécite de Viger, chef héréditaire de la nation malécite.

PAR LE PRÉSIDENT:

1630

À vous la parole.

PAR M. NELSON LANDRY:

1635

Moi, je voulais vous entretenir un peu du point de vue malécite, mais monsieur Jean Genest avant moi a fait pas mal le travail.

1640

Par contre, il y a quelques petits points que je voudrais rajouter là-dessus. C'est qu'il semble s'inquiéter de se faire tasser de côté puis de se faire bousculer, puis moi, je suis pas tout à fait de son avis, là, parce que le territoire est de Lévis à Rivière-Métis, du milieu du fleuve, la moitié du fleuve à la frontière du Nouveau-Brunswick. Plus particulièrement la montagne ici, le port de Cacouna nous appartient, et on a bien l'intention de le revendiquer. C'est juste une question de temps. Le gouvernement sait très bien ça; s'il y a des travaux qui s'entreprennent là, ça va juste coûter plus cher, c'est tout.

1645

Nous, on se base sur la Proclamation royale de 1763 qui est très claire, qui fait partie de la Constitution canadienne, puis finalement, le tout est basé sur la primauté du droit qu'on va faire valoir et le droit britannique est fondé sur la primauté du droit. Donc la bataille est pas du tout, le gouvernement ou les entrepreneurs qui vont s'installer là sont pas trop sûrs de gagner, là.

1650

1655

J'étais supposé de parler beaucoup des Malécites, mais là, je change un petit peu de direction, parce que là, je me sens dans l'obligation d'appuyer nos voisins, les résidents de Cacouna, les payeurs de taxes de Cacouna, parce que là, ils ont une épée de Damoclès au-dessus de la tête qui est assez terrible. Monsieur Mario Dumont présente un projet de loi dans deux (2) jours à la commission parlementaire à Québec et ledit projet de loi va clôturer, va encarcanner les gens de Cacouna.

1660 Il demande que les gens de Cacouna soient responsables des taxes vis-à-vis le projet
qui sont en principe évaluées à cinq millions deux cent mille (5 200 000 \$). C'est un chiffre fictif
1665 en fait parce qu'on ne connaît pas la valeur réelle du projet. Une fois ce projet de loi accepté, la
MRC de Rivière-du-Loup, elle, elle est pas liée par le projet de loi. Quand ils vont faire
l'évaluation du projet réel, une fois qu'il sera terminé ou peut-être même agrandi quelques
années plus tard, on pourra pas changer, parce que c'est gelé pour vingt-cinq (25) ans. Cinq
millions deux cent mille (5 200 000 \$) pendant vingt-cinq (25) ans, il y a une possibilité de cinq
(5) ans, deux (2) fois cinq (5) ans additionnels suite à ça.

1670 La MRC sera dans son droit de poursuivre la Municipalité de Cacouna pour avoir la
différence qui leur revient, parce que l'évaluation n'est pas adéquate, ils seront dans leur droit
de poursuivre. La Municipalité de Cacouna ne pourra pas avoir aucun recours à sa disposition,
1675 aucun appui du ministère des Affaires municipales, puisqu'ils seront déchargés par cette loi
spéciale de toute responsabilité envers Cacouna sur le plan de taxation. Ça fait que la MRC va
pouvoir poursuivre à sa guise pour le montant qui lui revient, elle va être parfaitement dans son
droit. Cacouna va être obligée de payer.

1675 À ce moment-là, Cacouna va payer seulement à la condition qu'ils montent le niveau
des taxes à Cacouna, parce que c'est là qu'il va prendre son argent. Est-ce que les gens vont
être capables de payer le montant? Il y a toujours moyen d'avoir un arrangement, de monter à
un niveau limite le taux de taxes qui va être pratiquement pas assumable, mais quand même
qui va être payable, puis là, on va échelonner la dette sur cinquante (50) ans, cent (100) ans
1680 plus tard, parce qu'on paie pas le montant aujourd'hui.

1685 La MRC de Rivière-du-Loup aura aucune raison de donner une chance à Cacouna pour
aucune considération. Pourquoi, parce qu'on sait très bien qu'un gouvernement, quand ils ont
besoin d'argent, ils ont plus d'amis, quand ils ont des droits, ils utilisent leurs droits et ils vont de
l'avant.

1690 Ça fait que si Cacouna paie pas la dette dans un temps donné, la balance sera
échelonnée sur plus tard avec un taux d'intérêt qui va suivre. Finalement, on va se retrouver
avec une dizaine de générations de gens qui vont être pris ici à payer une dette pour une erreur
magistrale qui va se passer dans deux (2) jours à Québec, là.

1695 Une autre chose aussi! J'aimerais attirer votre attention sur le fait que, peut-être que
personne s'est rendu compte de ça, là, mais on est tous rassemblés ici ce soir et depuis
longtemps absolument inutilement. La charrue a été mise devant les bœufs, parce qu'on n'est
pas censé d'être ici, parce qu'Énergie Cacouna, c'est seulement un nom. Et ça, là, j'ai pas
imaginé ça, c'est monsieur Mario Dumont dans son projet de loi qui le dit. Énergie Cacouna,
c'est un nom seulement, c'est pas une compagnie.

1700 La compagnie est à venir. Je sais pas si vous avez pris connaissance du projet de loi!
La compagnie n'est pas formée, n'existe pas. Au début, nous autres, les Malécites, on avait été

1705 rencontrés le 26 mars l'année passée, comme monsieur Genest a parlé, puis c'était TransCanada Pipelines qui nous présentait l'affaire. Depuis un bout de temps, on n'entend plus parler de TransCanada Pipelines – de Petro-Canada je veux dire! Là, c'est TransCanada Pipelines qui est un agent, un agent engagé par qui? Monsieur Dumont le précise pas. Ils sont censés d'être engagés par une compagnie en devenir qui n'existe pas. Ce sont les mots de Mario Dumont dans le projet de loi.

1710 M'a mettre mes lunettes pour voir clair! Donc attendu que TransCanada Pipelines est une société par actions dûment constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, loi révisée, blablabla, blablabla, deuxième paragraphe:

"Que TransCanada Pipelines agissant à titre d'agent pour une société en commandite à être constituée."

1715 OK, elle n'existe pas!

"En vertu des lois de la province de Québec et pour toute autre entité juridique à être constituée en vertu des lois du Canada ou de l'une de ses provinces."

1720 Cette société qui n'existe pas, monsieur Dumont ajoute:

"A l'intention de construire, d'exploiter et d'entretenir dans le cadre d'un projet appelé Énergie Cacouna."

1725 Elle en fait des choses, cette société qui n'existe pas. Elle a donné un nom à un projet, tout le monde est embarqué là-dedans, on est rendu avec les audiences du BAPE. Là, il y a une loi qui s'en va au gouvernement pour être adoptée, c'est quoi l'affaire, là? C'est complètement insensé. On n'est pas censé d'être assis ici ce soir. La compagnie n'existe pas, est-ce que vous avez réalisé ça?

1730 "Et un terminal pour l'exploitation de gaz naturel dans l'île de Gros-Cacouna sur le territoire de la municipalité de Cacouna. Ce projet est dans l'intérêt public et qui est nécessaire pour en permettre la réalisation que soient accordés à la Municipalité de Cacouna certains pouvoirs."

1735 Évidemment, c'est les pouvoirs que le monsieur de la MRC parlait tantôt, là, de collecter les taxes puis de les redistribuer. C'est ça que le projet de loi demande pour Cacouna. Mais là, c'est dans l'intérêt public. Qui a décidé que c'était dans l'intérêt public? Elle est où, la compagnie, qui a dit que c'était dans notre intérêt d'avoir un port méthanier à Cacouna? La compagnie n'existe pas.

1740 En allant un peu plus loin, on a un montant de cinq millions deux cent mille dollars (5 200 000 \$) par année, augmenté annuellement d'un pourcentage correspondant à

1745 l'augmentation de l'indice des prix à la consommation région du Québec établi par Statistique
Canada par rapport au niveau de l'indice des prix à la consommation applicable le 25 août
2005. C'est déjà dans le passé!

1750 "L'augmentation annuelle ne devra pas excéder deux pour cent (2 %), étant entendu
que si une année donnée, le pourcentage d'augmentation de l'indice des prix à la
consommation excède deux pour cent (2 %), la portion de ce pourcentage qui excède deux
pour cent (2 %) ne pourra pas être utilisée dans les années ultérieures pour ajuster le montant
payable en vertu du présent alinéa."

1755 Ça, ça veut dire qu'on alloue seulement deux pour cent (2 %) d'augmentation. Si une
année, c'est trois (3 %), bien, ce sera pas trois (3 %), ce sera gelé à deux (2 %). Et ça, c'est
pour vingt-cinq (25) ans et une possibilité de deux (2) fois cinq (5) ans additionnels.

1760 Mais là, on ne connaît pas, premièrement la compagnie n'existe pas, deuxièmement la
Ville de Cacouna doit donner un permis de construction pour ce projet-là. Il y a pas eu de plans
et devis de fournis à la Ville de Cacouna. On n'a aucune idée du coût réel et de la valeur réelle
du projet, mais on se permet de mettre un prix de cinq millions deux cent mille (5 200 000 \$) qui
finalement sont les taxes. Et un montant d'un million trois cent mille (1 300 000 \$) pour les
taxes scolaires. Mais là, eux autres aussi, la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-
Loup, eux autres aussi ne sont pas liés au projet de loi, eux autres aussi vont vouloir, si le projet
1765 vaut beaucoup plus et que le taux de taxation devrait être de sept millions (7 M\$), bien, il va
manquer un million huit cent mille (1 800 000 \$), ça fait qu'eux autres vont réclamer la
différence pour eux autres. Ça fait qu'ils vont poursuivre Cacouna.

1770 Ça fait que face à une situation semblable, je ne peux pas dire si ce projet de loi là va
être accepté, en principe il devrait pas l'être, parce que c'est une calamité, là, c'est une chose
inacceptable. Mais je veux que les gens se mettent à réfléchir à un moment donné, là, puis
qu'ils tiennent ça en compte, parce que là, c'est une arnaque, c'est une chose qui a aucun bon
sens.

1775 C'est ça, moi là, que je voulais dire, là, que j'ai découvert dans ce projet de loi là.
Monsieur Dumont nous a révélé finalement, parce qu'à un moment donné, moi, je me posais
des questions! Dans un projet, là, il faut se poser la première question, ce qu'on entend, est-ce
la vérité! Est-ce profitable de part et d'autre? Est-ce que c'est susceptible d'encourager la
bonne volonté et la bonne entente dans une société? Puis finalement, est-ce que c'est bon
1780 pour tous les intéressés?

1785 Ça, c'est quatre (4) questions qui régissent, m'a vous le dire, le club social Rotary, si
vous connaissez. Le club social Rotary, dans le monde, c'est un gros club social, c'est le
premier club social qui a existé sur la planète, puis son succès vient de ces quatre (4)
questions-là. Il n'y a jamais rien qui se fait au club Rotary ou dans un projet quelconque que le
club Rotary s'engage dedans pour aider des pays comme le Bangladesh, quand il y a eu un

1790 raz-de-marée, là, ils ont aidé à reconstruire des villes et repartir l'économie. C'est des gens engagés, c'est des gens compétents, c'est des spécialistes dans tous les domaines imaginables parce qu'il y a des ingénieurs, des avocats, des notaires, tout ce que vous voulez, des hommes de métier aussi, puis il y a jamais rien qui se fait là sans que ces quatre (4) questions-là soient répondues. La minute qu'il y a une question qui est pas répondue, le projet arrête. On cherche le moyen d'y répondre à la question.

1795 Dans le cas présent ici pour Cacouna, les quatre (4) questions doivent être répondues. Mais pour le moment, aucune de ces réponses ne peut être répondue. Est-ce la vérité, personne peut le dire. On a découvert un semblant de vérité, un petit peu de vérité, la compagnie n'existe pas. Mais il y a beaucoup d'argent de dépensé, il y a beaucoup de monde de dérangé, y compris les gens du BAPE qui sont rendus ici ce soir.

1800 Ça fait que je pense que la farce a assez duré, là. J'ai fini, monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

1805 Alors nous vous remercions pour votre présentation.

Bien entendu, le projet de loi, nous en avons entendu parler, j'ai pas encore eu le temps d'en prendre connaissance, mais c'est certain qu'on va le regarder pour être au fait de tous les événements qui sont liés au projet.

1810 Alors nous vous remercions pour votre présentation.

PAR M. NELSON LANDRY:

1815 Et si vous avez des décisions à prendre, rappelez-vous des quatre (4) questions, utilisez-les, vous allez savoir si vous devez aller de l'avant ou non.

PAR LE PRÉSIDENT:

1820 Je vous remercie.

**CORPORATION DES PROPRIÉTAIRES DE L'ÎLE
POUR LA CONSERVATION DE L'ÎLE VERTE**

1825 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons maintenant inviter les gens de la Corporation des propriétaires de l'île pour la conservation de l'île Verte, madame Danielle Pitre et monsieur Hugo Latulippe.

1830 Bienvenue et je vous donne la parole.

PAR Mme DANIELLE PITRE:

1835 Il y a une photo qu'on voudrait mettre en background, mais là, pour une raison ou une autre, elle n'est pas là. On vous fera pas attendre.

1840 Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires! Nous sommes Danielle Pitre et Hugo Latulippe devant vous aujourd'hui, tant à titre personnel, citoyens du fleuve, que mandatés par la Corporation des propriétaires de l'île pour la conservation de l'île Verte.

1845 Les inquiétudes soulevées lors de notre rencontre initiale avec les promoteurs l'an dernier nous ont menés à des mois de recherche et de questionnement et de participation à toutes les séances d'information et autres types d'audiences publiques qui ont été mis à notre disposition entourant le projet.

1850 Les données accumulées et les conclusions tirées de nos échanges et de nos travaux en comités nous permettent de nous exprimer aujourd'hui de façon éclairée devant la Commission.

1855 Nous sommes formellement opposés à la construction d'un port méthanier à Cacouna.

1860 Nous sommes formellement opposés à tout autre projet du même type sur les rives du fleuve Saint-Laurent. Et en ce sens, nous remercions la Commission pour l'attention qu'elle portera à la présentation ce soir et aussi bien qu'au contenu intégral de notre mémoire tel que déposé.

PAR M. HUGO LATULIPPE:

LECTURE DU MÉMOIRE, page 4

1860

Page 4, quatrième paragraphe fin

1865 C'est-à-dire écologique, socialement avantageuse et économiquement moderne. Or, face à ce genre de projet, l'avenir du fleuve Saint-Laurent et des écosystèmes du Québec nous inquiète. L'avenir du patrimoine maritime québécois nous inquiète.

1870 Nous sommes ici pour vous entretenir de nos inquiétudes quant à ce que le maître pêcheur de l'Île-aux-Coudres, Alexis Tremblay, a un jour baptisé "la suite du monde".

PAR Mme DANIELLE PITRE:

LECTURE DU MÉMOIRE, page 4

Page 4, sixième paragraphe fin

1875 Soit environ trois cents (300) personnes.

LECTURE DU MÉMOIRE

Fin page 6

1880

PAR M. HUGO LATULIPPE:

 Au cours des derniers mois, nous avons beaucoup entendu parler, toujours sans être convaincus, de la justification du projet!

1885

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 7

1890

PAR Mme DANIELLE PITRE:

LECTURE DU MÉMOIRE, page 8

Page 8 "Des audiences génériques", quatrième paragraphe deuxième ligne

1895

 On parle ici du TERMPOL.

PAR M. HUGO LATULIPPE:

1900

LECTURE DU MÉMOIRE, pages 10 et suivantes

PAR Mme DANIELLE PITRE:

LECTURE DE LA CONCLUSION

1905

PAR M. HUGO LATULIPPE:

1910

 Au nom des membres de la Corporation des propriétaires de l'île Verte, nous vous remercions de l'attention portée à notre mémoire. Veuillez noter qu'en plus du document déposé ce soir, les citoyens de l'île Verte feront valoir leurs préoccupations devant la Commission à tous les jours cette semaine par le biais de plusieurs autres interventions portant notamment sur la méthodologie des études d'impact, sur la santé et la sécurité, sur le pont de glace de l'île et sur la pollution par le bruit. Merci.

1915 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous vous remercions.

Monsieur Haemmerli.

1920

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Dans une partie de votre mémoire consacrée à la sécurité, la Commission est intéressée à éventuellement avoir des références ou des écrits. Vous nous faites part que des pilotes se sont dissociés de la position de la Corporation des pilotes et qu'ils ont affirmé publiquement que les risques d'échouement étaient bien réels.

1925

PAR Mme DANIELLE PITRE:

Effectivement.

1930

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Alors effectivement, la Commission serait intéressée...

1935

PAR Mme DANIELLE PITRE:

Très bien. Je vais m'arranger pour vous faire parvenir la source. C'est une sortie publique, ça va être facile à vous donner.

1940

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

D'accord.

1945

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais en profiter, vous faites différentes demandes dont certaines qui interpellent la Commission, j'en profiterais pour apporter des petites précisions!

1950

Il y en a une entre autres où vous demandez une discussion globale et une concertation entièrement publique des commissions qui seraient éventuellement chargées sur les autres projets. Disons que ce qui est important de préciser, les commissions du BAPE sont indépendantes l'une de l'autre. Ça veut dire que, c'est certain que ça veut pas dire qu'il y aurait pas éventuellement, si deux (2) commissaires qui sont présidents sur deux (2) projets semblables se croisent dans le couloir, qu'ils discuteront pas du projet, mais étant donné qu'il y a une obligation d'indépendance des commissions, les commissions ne pourraient pas par

1955

exemple délibérer ensemble, deux (2) commissions qui seraient sur deux (2) terminaux méthaniers ne pourraient pas faire ça.

1960 Il faut bien comprendre le mécanisme. Chaque commission évolue un peu en vase clos. Mais ça empêche pas des discussions. Mais comme je vous dis, c'est des discussions de couloir relativement informelles. C'est pas des réunions de commission.

1965 Donc une réunion de commission, ça se passe à huis clos au sein de la commission, donc c'est seulement les gens de la commission ainsi que l'équipe qui supporte la commission et qui assistent à cette réunion-là. C'est pour ça que je voulais faire une petite précision sur la façon que le BAPE fonctionne.

PAR Mme DANIELLE PITRE:

1970 Merci, mais je pense que c'était ça qui justifiait la demande d'audience générique, c'est justement l'impossibilité que si les dossiers étaient traités séparément, qu'on puisse avoir une vue d'ensemble. C'est ça qui est déplorable, puis dans le fond, on essaie juste de soumettre des idées, mais pour que quelqu'un trouve une solution à cette situation-là. C'est sûr que c'est
1975 pas nécessairement une idée qu'on amène, mais il faudra en trouver une.

PAR LE PRÉSIDENT:

1980 Disons que c'est la prérogative du gouvernement de donner les mandats, mais disons que dans ce cas-ci, pour faire une petite précision sur cet aspect-là...

PAR Mme DANIELLE PITRE:

1985 Mais vous comprenez qu'on est invité à s'exprimer, puis c'est là que réside notre principale préoccupation dans ce dossier-là. On espère que cette idée-là sortira quelque part, puis que ça se rendra là où il faut pour que les décisions soient prises.

PAR LE PRÉSIDENT:

1990 Un autre point aussi! Vous demandez que le dépôt du rapport soit réservé. La Commission est quand même libre à l'intérieur de son mandat, la Commission est libre de se diriger comme elle veut à l'intérieur et de faire les recommandations qui s'imposent, que ce soit sur des aspects, des accessoires liés au projet. Il faut bien être clair là-dessus aussi.

1995 Alors elle peut remettre son rapport, mais elle peut proposer toutes sortes de contraintes. La Commission analyse un dossier et fait des recommandations très diverses à l'intérieur du dossier.

2000 Je voulais apporter cette précision-là aussi. Là, on est contraint à un calendrier bien
entendu, mais ça veut pas dire qu'on n'a pas de marge de manœuvre de passer les messages
qu'on veut à l'intérieur de notre rapport. La Commission est quand même indépendante et
autonome. Je voulais apporter cette précision-là.

PAR M. HUGO LATULIPPE:

2005 On soulevait, si je peux me permettre, on soulevait cette question-là de la cohésion, la
cohésion possible et souhaitable entre les différentes commissions, parce qu'à notre avis, ces
choix-là sont des choix importants, sont des choix de société, puis on a l'impression que de
choisir, que les Québécois et les Québécoises devraient choisir de manière nationale, à savoir,
2010 est-ce qu'on veut des ports méthaniers au Québec!

Nous, ce qu'on voulait, c'est mettre le doigt sur le fait qu'en morcelant non seulement les
audiences sur un seul port méthanier, mais en plus quand il y en a plusieurs en même temps à
plusieurs endroits dans le Québec, bien, on morcelle nos possibilités de nous informer, nous,
2015 comme citoyens, de nous renseigner, donc de nous organiser puis de produire des mémoires.
Nous, comme on disait dans le mémoire, on est tous des travailleurs, on doit tous nourrir nos
familles, etc., alors que la compagnie a des spécialistes payés à temps plein pour assurer une
défense, pour assurer que l'image d'Énergie Cacouna se porte bien sur la place publique.

2020 Nous, on a les pauvres moyens de nos fins de journée, de nos soirées et de nos nuits
parfois, alors comme citoyens, on a l'impression que ce manque de cohésion là jouait contre le
bien commun.

PAR LE PRÉSIDENT:

2025 Alors nous vous remercions pour votre présentation.

2030 **JOCELYN GUIMONT**

PAR LE PRÉSIDENT:

2035 Je vais maintenant inviter monsieur Jocelyn Guimont.

Bonsoir messieurs. Vous êtes monsieur Guimont!

PAR M. JOCELYN GUIMONT:

2040 Bonsoir. Je suis accompagné de monsieur Armand Pelletier qui est secrétaire corporatif
du Cénacle de Cacouna.

Alors notre intérêt, c'est de présenter cette organisation-là qui est le Cénacle de Cacouna, ses activités, ses impacts et ses inquiétudes vis-à-vis le projet Énergie Cacouna.

2045 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Page 4

2050 Qui est maintenant une organisation mixte, laïque et religieuse, et qui a investi considérablement dans cette organisation-là, à cause des normes des bâtiments publics. Il a fallu investir un million trois cent mille dollars (1 300 000 \$) dans ces équipements-là pour être en mesure de poursuivre les activités, c'est-à-dire d'accueillir des visiteurs dans le cadre de sessions, soit de thérapie, soit de formation, soit de retraite.

2055 Donc c'est une organisation sérieuse qui est bien installée et qui peut accueillir au-delà d'une centaine de personnes simultanément.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 5

2060 **Page 6, milieu**

2065 En tout et partout, on va le voir tout à l'heure, c'est vingt et un mille sept cents (21 700) nuitées. Vingt et un mille sept cents (21 700) nuitées touristiques, parce que les visiteurs qui viennent dans cette organisation-là au Cénacle, ce sont, au sens de l'Organisation mondiale du tourisme, ce sont des touristes qui ont parcouru plus de quatre-vingts kilomètres (80 km), qui passent plus d'une nuitée en dehors de leur milieu de vie habituel pour vivre des expériences ou suivre des thérapies.

2070 C'est une offre qui s'inscrit parfaitement dans l'offre touristique du Bas-Saint-Laurent, puisque c'est une destination où on rencontre des centres de thérapie de toutes natures, thalasso-thérapie, massothérapie, algorithérapie, balnéothérapie et agapéthérapie. On traite parfois le corps, parfois on traite l'esprit.

2075 **LECTURE DU MÉMOIRE, page 9**

Page 10 "La récupération sociale de décrocheurs"

2080 Pour toutes sortes de raisons, que ce soit l'alcoolisme, les psychotropes de toutes natures.

C'est un centre de prévention de suicide, puis c'est un centre de détente et de ressourcement, de détente physique, spirituelle et ressourcement.

LECTURE DU MÉMOIRE

2085 **Page 12**

On vous a déposé une ventilation de ces dépenses-là au cours des sept (7) dernières années, pour que vous puissiez avoir un œil sur la répartition de ces dépenses-là dans le milieu.

2090

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 14, deuxième paragraphe fin

2095

Évidemment, les clients qui viennent chez nous, au Cénacle, ne sont pas obligés d'aller là. Ils peuvent aller aussi ailleurs.

LECTURE DU MÉMOIRE

2100 **Page 15 fin**

Et des effets négatifs élevés sur la qualité de l'air et des effets possiblement significatifs sur la santé publique. On va revenir là-dessus tout à l'heure.

2105

Puis à long terme, bien, l'idée que cet équipement puisse devenir une cible stratégique, que ce soit économique ou terroriste, n'a rien de réjouissant pour les administrateurs, pour les partenaires et pour les clients du Cénacle. C'est une inquiétude que nous tenions à manifester.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 16

2110

Page 16, sixième ligne

Puisqu'on est aussi créateur d'emplois.

2115 **LECTURE DU MÉMOIRE, page 16**

Page 16, neuvième ligne

2120

Évidemment, si la clientèle vient plus nous voir, il va falloir se déplacer à un endroit où la clientèle va bien vouloir venir nous trouver pour les services qu'on offre!

LECTURE DU MÉMOIRE, page 16

2125 **Page 16 fin**

On a toutefois rien pour démontrer cette affirmation.

LECTURE DU MÉMOIRE2130 **Page 17, début**

2135 Ce qui nous motive le plus à faire cette présentation-là, c'est de nous assurer que les mesures de mitigation, qu'il y ait des moyens pour s'assurer que ces mesures-là soient intégralement appliquées et qu'il y ait du monitoring pour s'assurer du suivi après l'implantation et en période de fonctionnement.

2140 On souhaiterait que tout dépassement des normes prescrites pour la santé publique entraîne un retrait automatique temporaire des permis d'exploitation jusqu'à résolution du problème en question, que ce soit pour la qualité de l'air, de l'eau, la qualité sonore; on souhaiterait que des mesures de monitoring soient bien suivies et bien appliquées.

2145 En ce qui concerne la qualité de l'air, bien sûr, j'imagine que quand il y a eu des audiences publiques pour Saint-Romuald, l'air devait être sain après l'installation puis pendant les périodes d'opération, et ce n'est pas le cas. On souhaiterait pas que ce soit comme ça ici aussi. Donc on réitère ce qu'on disait il y a quelques secondes: s'il y a des effets perceptibles sur la qualité de l'air, que ce soit au niveau des odeurs, puisqu'il est pas supposé y en avoir, et au niveau de la qualité pour la santé publique, s'il y a des effets perceptibles, bien, on souhaiterait que des mesures de monitoring et des mesures de contrôle soient suffisamment strictes pour arrêter l'exploitation jusqu'à ce que les corrections soient réalisées.

2150

LECTURE DU MÉMOIRE, page 19**Page 20**

2155 En ce qui concerne l'accès au site d'activité de Gros-Cacouna, puisqu'il est aussi annoncé dans les études d'impact qu'il n'y aura pas de limitation des accès à ces sites d'activités là qui font partie de l'offre de séjour bien sûr de toute organisation touristique régionale, y compris du Cénacle, on souhaiterait que cet engagement-là soit absolu et qu'on ne prenne pas quelque prétexte que ce soit pour en limiter les accès. Puisqu'il en va aussi de la

2160 crédibilité de l'exercice qu'on fait actuellement, on annonce des mesures d'atténuation, on annonce des mesures de protection, il faudrait juste s'assurer qu'il y ait des mesures de monitoring pour le suivi.

LECTURE DE LA CONCLUSION, page 22

2165

2170 Si nous oeuvrions au développement économique et que nous avons comme résultat une détérioration de notre qualité de vie, je pense qu'on manquerait royalement notre coup. Donc on souhaiterait que les mesures annoncées dans les études d'impact soient strictement appliquées, strictement suivies, monitorées et que les mesures de contrôle soient strictement appliquées.

PAR LE PRÉSIDENT:

2175 Merci pour votre mémoire. Tout à l'heure, vous avez mentionné dans votre mémoire que vous étiez une composante valorisée de l'environnement qui avait été oubliée par le promoteur.

 Est-ce que vous avez été contactés jusqu'à maintenant ou avez-vous tenté d'établir des contacts avec le promoteur? Qu'est-ce que vous avez fait jusqu'à maintenant?

2180 **PAR M. JOCELYN GUIMONT:**

2185 Jusqu'à maintenant, on n'a pas vraiment tenté de se manifester. On se manifeste maintenant. On manifeste nos inquiétudes vis-à-vis le projet. On ne se prononce pas contre le projet, on se prononce pas pour non plus, on dit, il y a des mesures qui sont prévues, on souhaite qu'elles soient rigoureusement appliquées.

 On souhaitait manifester notre présence, parce que c'est vrai que c'est une organisation qui a son importance du point de vue économique pour la communauté de Cacouna, puis on voudrait bien qu'elle reste ici, on voudrait bien rester ici.

2190

PAR LE PRÉSIDENT:

2195 Oui, effectivement, vous avez donné une photo aérienne oblique dans votre mémoire où on voit en avant-plan le Cénacle et en arrière-plan l'installation portuaire. Il y a une proximité relative qui fait quoi environ, deux kilomètres (2 km) à vol d'oiseau?

PAR M. JOCELYN GUIMONT:

2200 À vol d'oiseau, oui, maximum.

PAR LE PRÉSIDENT:

2205 Donc effectivement il y a une proximité relative, et la Commission peut comprendre vos inquiétudes, si on parle par exemple de la période de construction, donc qui peut durer jusqu'à trois (3) ans. Il peut y avoir toutes sortes de choses qui se font, s'il y a des horaires de travail le soir ou la nuit, ça pourrait causer effectivement, pour des gens qui s'en vont en contemplation ou en ressourcement, effectivement ça pourrait causer des désagréments assez pour que ces gens-là décident de ne plus revenir effectivement, étant donné la vocation de votre établissement.

2210

PAR M. JOCELYN GUIMONT:

2215 Oui, bien, il faut comprendre que ce n'est pas uniquement le silence et de la méditation. Il y a des gens aussi qui vont marcher, qui vont en nature, qui vont contempler ce qui est beau à contempler à Cacouna, puis qui profitent de l'environnement au maximum.

Donc c'est pas juste sur le site que ça se passe, c'est dans l'environnement aussi. On souhaiterait protéger cet environnement-là.

2220 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2225 Ça revient à plusieurs reprises l'importance du mont du Gros-Cacouna, le marais, les sentiers à l'intérieur de la montagne, bon, les gens disent, bon, on a accès à ça depuis plusieurs années, il y a une cohabitation effectivement entre les installations portuaires ou les activités portuaires et ces activités, alors je pense que le message est clair.

PAR M. JOCELYN GUIMONT:

2230 Dans mon jargon, on appelle ça des composantes de la destination qui font partie du séjour ou de l'expérience que les gens viennent vivre ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

2235 Très bien. Alors nous vous remercions pour votre mémoire.

Monsieur Bernard!

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

2240 Combien vous avez d'employés?

PAR M. JOCELYN GUIMONT:

2245 La caractéristique exceptionnelle pour une organisation comme celle-ci, l'épine dorsale du Cénacle, c'est quarante-cinq (45) bénévoles qui viennent de partout au Québec. Ses clients viennent aussi de partout au Québec et d'à travers le monde, soixante-six (66) pays sont représentés, ont été représentés au cours des vingt (20) dernières années.

2250 Les emplois permanents temps complet, c'est cinq (5). C'est pas beaucoup.

Cependant, ce qu'il génère dans le milieu, avec des dépenses de cinq cent mille dollars (500 000 \$) par année, on considère qu'à chaque soixante-dix mille dollars (70 000 \$) de dépenses touristiques dans l'environnement, on crée un emploi. Donc ça peut avoir un impact

2255 qu'on n'a pas calculé de manière précise et qu'on n'a pas fait calculer par les économistes non plus, mais c'est sûr que ça l'a un impact sur l'emploi local.

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

2260 Le gros de vos activités, ça se déroule pendant quelle saison?

PAR M. JOCELYN GUIMONT:

Les quatre (4) saisons.

2265 **PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:**

Les quatre (4) saisons?

PAR M. JOCELYN GUIMONT:

2270 Oui. Pour accumuler presque soixante pour cent (60 %) de taux d'occupation, il faut pas gaspiller de semaines puis de fins de semaine, surtout pas de fins de semaine.

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

2275 OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

2280 Très bien. Nous vous remercions pour votre témoignage.

CLAUDE RIOUX

2285 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons maintenant inviter monsieur Claude Rioux.

2290 **PAR M. CLAUDE RIOUX:**

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir messieurs les Commissaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

2295 Bonsoir monsieur Rioux.

PAR M. CLAUDE RIOUX:

2300 Je viens vous présenter ce soir quelques-unes des observations ou des constats, quelques-uns des constats qu'on a pu faire en examinant un peu le projet Énergie Cacouna avec, d'une part, je vais vous dire tout de suite que je vais essayer de limiter au strict nécessaire les chiffres et les sources documentaires, en disant que bon, vous les retrouvez facilement dans le mémoire, et en amener surtout les points principaux qui nous amènent à penser qu'on devrait examiner sérieusement la possibilité que ce projet-là ne soit pas un bon projet pour Cacouna.

2305 La façon que je vais procéder, donc essentiellement examiner trois (3) points principaux ou trois (3) catégories de points principaux. L'importance des retombées économiques, le projet et son intégration dans l'économie régionale et un certain nombre d'éléments qu'on a appelés les coûts oubliés ou des coûts implicites.

2310 Je ne commenterai pas non plus sur l'utilisation qu'on fait des études d'impact économique. Vous trouverez dans le mémoire les commentaires là-dessus qui s'appuient beaucoup sur ce qu'écrit l'Institut de la statistique du Québec, comment interpréter une étude d'impact économique, comment surtout ce qu'elle ne peut pas dire.

2315 Au point de départ, évidemment, un projet de port méthanier se justifie par le fait qu'il y a une croissance anticipée ou prévue de la consommation de gaz naturel en Amérique du Nord. J'ai donné ici deux (2) éléments. Dans l'avis de projet du promoteur qui date de septembre 2004, on prévoit une augmentation de vingt pour cent (20 %) de la consommation de gaz naturel en Amérique du Nord, entre 2002 et 2012.

2320 Dans son étude d'impact datée de mai 2005, une augmentation de quinze pour cent (15 %) pour la même période. Possiblement faute d'inattention, faute de frappe ou peut-être même une révision des calculs, mais cet écart de cinq (5) points, ça équivaut à sept (7) fois le terminal méthanier de Gros-Cacouna.

2325 En fait, chaque erreur ou imprécision d'un point équivaut à un terminal méthanier de Gros-Cacouna. Donc nos prévisions sont pas aussi précises qu'on le pensait, et ces imprécisions-là ont des incidences importantes notamment concernant ce terminal méthanier.

2330 Alors pour 2020, donc Ressources naturelles Canada, j'ai mis l'acronyme pour que ça prenne le moins de place, prévoit des importations de gaz naturel pour le Canada essentiellement de un virgule deux milliard de pied cubes (1,2 G pi³) par jour. Aujourd'hui, on peut dire qu'il y a déjà deux (2) terminaux méthaniers qui ont été approuvés dans les provinces maritimes, un à Canaport à Saint-Jean Nouveau-Brunswick, St. John, et un en Nouvelle-Écosse, et les deux (2) ensemble font déjà deux milliards de pieds cubes (2 G pi³) par jour.

2340 En termes de consommation de gaz, l'Office national de l'énergie, donc un organisme
canadien qui dit essentiellement que l'hydroélectricité et le pétrole importé permettent de
répondre à la majeure partie des besoins du Québec en énergie à l'heure actuelle et pour les
prochaines années éventuellement.

2345 D'un impact économique de la construction, on parle d'un investissement de l'ordre de
six (600 M\$) à sept cents millions (700 M\$), je comprends qu'on doive arrondir un peu les
chiffres, parce que c'est pas aussi précis que ça, en fait les deux tiers ($\frac{2}{3}$) vont servir
essentiellement à acheter des biens et services importés. Donc les retombées économiques
pour l'ensemble du Québec sont d'environ deux cent vingt-cinq millions (225 M\$), donc pour
l'ensemble du Québec sur trois (3) ans.

2350 Je vous ai donné un exemple ici, à l'occasion, il faut être capable de mettre des chiffres
en perspective, je vous ai dit que ça équivaut à quatre fois et demie ($4 \frac{1}{2}$) le budget annuel de
la ville de Rimouski. Donc c'est l'équivalent à cette somme d'argent là et au total, et ça serait
réparti sur trois (3) ans. Donc c'est ça ce qui semble être le plus près de l'estimation des
2355 retombées économiques pour le Québec.

En termes d'exploitation, on parle de dépenses annuelles de vingt-cinq millions de
dollars (25 M\$) dont onze millions (11 M\$) pour les impôts fonciers locatifs. Si on prend cette
valeur-là, on constate que le port méthanier rapporterait plus en impôts fonciers et locatifs que
2360 les redevances et les remplacements d'impôts fonciers versés par l'Administration portuaire de
Montréal. L'Administration portuaire de Montréal, en gros, verse, je pense que c'est de l'ordre
de trois (3 %) à quatre pour cent (4 %) de ses produits d'exploitation en termes de redevances
au gouvernement fédéral et verse une certaine somme d'argent, comme on dit, pour vraiment
en-lieu de taxes foncières.

2365 On parle de la construction qui créera à peu près, bon, neuf cents (900) emplois par
année pendant trois (3) ans, d'une exploitation où on parle de quarante-cinq (45) emplois dans
le Bas-Saint-Laurent dont trente-cinq (35) à la MRC de Rivière-du-Loup, dont dix-huit (18)
seront vraisemblablement, comme on l'a vu, par des résidents de la MRC, et je prends les
2370 chiffres de l'étude d'impact.

On nous dit aussi que vingt-cinq pour cent (25 %) des emplois sont des emplois non
qualifiés, seront des emplois non qualifiés. Et si on prend la masse salariale prévue des
salaires et traitements prévus pour ces emplois, on arrive avec une moyenne de quatre-vingt-
2375 six mille dollars (86 000 \$) par année, ce qui équivaut actuellement, selon l'Institut de la
statistique du Québec, selon les données donc officielles, à deux (2) fois le revenu moyen des
ménages de la MRC de Rivière-du-Loup. Donc le revenu moyen d'un ménage, c'est le revenu
qui est gagné par un ménage quand l'homme et la femme par exemple travaillent.

2380 On peut croire à la philanthropie, on peut penser aussi qu'il s'agit peut-être d'une
exagération.

2385 En termes d'impact économique régional, pour l'économie régionale, on parle de capacité de fournir du gaz naturel à la région. Le plus gros consommateur d'énergie actuellement dans la MRC de Rivière-du-Loup, c'est une papetière qui comble ses besoins avec l'hydroélectricité, est-ce que le gaz naturel lui coûtera moins cher que l'hydroélectricité? On peut se poser la question. Est-ce que les consommateurs sont prêts à convertir leur système de chauffage à l'électricité vers le gaz naturel?

2390 Donc les consommations locales, on peut avoir certaines réserves. Et en ce qui concerne la pétrochimie, donc les secteurs utilisant le gaz naturel comme matière première, essentiellement donc la pétrochimie est concentrée dans la région de Montréal.

2395 Et on dit que ce sont des activités intégrées, et c'est la raison pour laquelle elles sont localisées dans la région de Montréal.

2400 Donc sur ce plan-là, en termes d'activités intégrées de pétrochimie, un terminal méthanier ne comblera vraisemblablement pas les besoins. Et même dans l'éventualité où ces besoins seraient identifiés et mesurés, il serait possible à combler, est-ce que c'est d'un gazoduc ou d'un terminal méthanier que l'on a besoin?

Est-ce qu'on a besoin d'un terminal qui peut fournir suffisamment de gaz naturel pour chauffer deux millions (2 M) de foyers types par année?

2405 Mon troisième point, les coûts oubliés. L'incidence sur la richesse foncière. La richesse foncière de la MRC de Rivière-du-Loup, selon les statistiques officielles, est de un virgule sept milliard de dollars (1,7 G\$). La valeur foncière moyenne des maisons unifamiliales est de quatre-vingt-onze mille cinq cents (91 500 \$), on va arrondir, ce qui est la plus élevée de toutes les MRC du Bas-Saint-Laurent. Si on regarde attentivement, une simple variation de deux dixièmes de un pour cent (0,2%) de la richesse foncière équivaut par maison à peu de chose, 2410 enfin, cent quatre-vingt-cinq dollars (185 \$), mais au total, ça équivaut à la totalité des salaires et traitements qui sont versés directement aux personnes qui ont œuvré à l'exploitation du terminal méthanier.

2415 Donc il faut à l'occasion dire, c'est beaucoup d'argent, mais ça représente quoi par rapport à ce qu'on a aujourd'hui! Cent quatre-vingt-cinq dollars (185 \$) sur une maison qui vaut quatre-vingt-onze mille dollars (91 000 \$), c'est peu de chose individuellement. Et collectivement, ça fait quand même l'équivalent en termes de salaires du terminal méthanier.

2420 Dans l'étude d'impact du promoteur, les impôts fonciers et locatifs sont évalués à onze millions (11 M\$). J'ai souligné locatifs, je suis pas sûr qu'on doive parler d'impôts locatifs, mais enfin, on va laisser les fiscalistes et les juristes discuter de la question!

Quelle est la véritable recette fiscale pour la Municipalité? Si on prend l'exemple d'un terminal méthanier accepté et en voie de construction, à Canaport à Saint-Jean au Nouveau-

2425 Brunswick, depuis que la loi a été adoptée par la législature du Nouveau-Brunswick, en février
dernier, où on dit que le propriétaire du terminal versera cinq cent mille dollars (500 000 \$) par
année pour les vingt-cinq (25) prochaines années au titre des impôts fonciers, est-ce qu'on peut
se situer beaucoup au-dessus de ce montant-là, en sachant que dans le fond, on devrait être
capable de faire concurrence à ce terminal-là, en sachant qu'on a aussi un gazoduc à
2430 construire?

En août 2005, une entente a été signée concernant les taxes et redevances, cette
entente-là, elle est questionnée par le ministère des Affaires municipales et des régions du
Québec.

2435 Les effets sur le tourisme! La question touristique est effleurée rapidement dans le
document. La demande touristique à Cacouna, c'est pas une chose en particulier, on l'a dit et
répété, mais sur le plan de la demande, l'environnement fait partie de cette demande-là, donc
c'est un ensemble d'éléments combinés qui font de Cacouna, qui donnent à Cacouna son
cachet particulier.
2440

Des visiteurs pourraient fréquenter différents sites situés dans la zone ou à proximité
sans nécessairement effectuer des dépenses dans le village même de Cacouna. Par exemple,
des activités d'observation des mammifères marins, des AOMM, comme disent les experts du
domaine, les croisières aux mammifères marins peuvent créer jusqu'à une quinzaine d'emplois
à elles seules.
2445

Des coûts implicites des impacts sonores et visuels qui vont persister même durant la
phase d'exploitation. Donc ils vont être là tout le temps. La construction d'un gazoduc, parce
qu'on voit mal sortir, si je peux me permettre l'expression, le gaz naturel par camion et par train,
donc la construction d'un gazoduc aura des impacts additionnels qui vont supporter la même
population et qui ne sont pas pris en compte.
2450

Et le site du Gros-Cacouna lui-même qui va subir des dommages environnementaux
dont une bonne partie seront irréversibles.
2455

En conclusion, trois (3) extraits et quelques commentaires, trois (3) extraits du rapport
du BAPE de 1981 concernant un projet de terminal méthanier à Cacouna justement dont il vaut
la peine de les lire!

2460 **LECTURE DE LA CONCLUSION, page 31**

Page 31, troisième paragraphe fin

2465 Vingt-cinq (25) ans plus tard, on est dans la même situation à peu de choses près.

La justification du projet, au moins sur le plan économique, laisse à désirer. Les impacts économiques pour le Québec sont moins probables et surtout moins importants que prévu.

2470

Le projet ne sert pas réellement le tissu économique local, ce qui en limite la portée.

Comme en 81, le promoteur n'a pas réalisé une véritable analyse coûts-bénéfices.

2475

Le projet est incomplet, sous-estimant ou n'estimant pas des coûts et ne prenant pas en compte une composante essentielle du projet et c'est le gazoduc.

Et je termine là-dessus. Merci de votre attention à une heure aussi tardive.

2480

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors nous vous remercions pour votre mémoire.

Je vais laisser mon collègue, monsieur Bernard.

2485

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

Dans votre texte à la page 10, vous résumez votre analyse de l'évolution du marché en passant en revue différentes études qui ont été publiées au cours des deux-trois (2-3) dernières années, puis vous en tirez tout de même une conclusion assez tranchée qui dit que:

2490

"Les données actuelles basées sur des études récentes suggèrent une augmentation moins importante de la demande, une disponibilité possiblement plus grande du gaz naturel domestique et des excédents de capacité d'importation de GNL."

2495

Donc il y a trois (3) composantes à ça?

PAR M. CLAUDE RIOUX:

2500

Oui, tout à fait. Ces trois (3) composantes-là font référence à des études préalables.

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

2505

Pour ce qui est du retrait, disons une demande moins importante, quelle serait selon vous la cause de cette demande moins importante?

PAR M. CLAUDE RIOUX:

2510 En économie, le premier réflexe, c'est de dire que les prix ayant augmenté, les gens vont consommer moins.

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

2515 C'est pour ça, le prix a augmenté, ça justifie l'autre conclusion que normalement, on devrait s'attendre à une disponibilité plus grande du gaz naturel domestique, mais aussi, ça devrait justifier des capacités d'importation plus élevées.

PAR M. CLAUDE RIOUX:

2520 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

2525 Les deux (2) sont pas compatibles?

PAR M. CLAUDE RIOUX:

2530 Il y a une note de bas de page, de cette page 10 là, j'ai pas voulu reprendre les conclusions directement de ces personnes-là qui sont experts dans le domaine. Une des choses que cette étude-là à laquelle je fais référence en note en bas de page, la même page 10, une de choses que ces gens-là disent, c'est qu'il y a eu énormément, on a gonflé beaucoup, il y a eu beaucoup de spéculation sur la consommation, sur les prévisions, sur les anticipations de consommation de gaz naturel.

2535 Plusieurs raisons peuvent expliquer la situation actuelle, notamment l'organisation même du marché où on est passé, en gros, d'un moment où on avait énormément de contrats à long terme à des contrats à plus court terme, les marchés spots. On a vu des navires méthaniers qui se dirigeaient vers l'Amérique détournés au milieu de l'Atlantique pour aller en Europe, parce que le prix était plus élevé à ce moment-là.

2540 Donc ces questions-là, toute cette volatilité des marchés du gaz naturel qui font en sorte qu'aujourd'hui, on a énormément de difficulté à savoir qu'est-ce qui peut être raisonnablement disponible et qu'est-ce qui va manquer aussi.

2545 Il faut comprendre aussi qu'il y a énormément, je me rappelle plus du chiffre exact, de projets soumis, et on s'attend à ce qu'il y en ait même pas la moitié de ça qui vont en résulter et qu'il n'y ait pas de place réellement pour ça.

2550 Je voudrais vous citer aussi de mémoire ce qu'un expert du domaine disait à un colloque à Paris, c'est le colloque des gens du gaz naturel, monsieur Tousigny, si je me trompe pas, qui dit qu'au rythme actuel, on s'en va vers un excédent de capacité d'importation de gaz naturel. Je vais vous donner son nom, Tusiani, au Sommet international du gaz à Paris, le 25 octobre 2005. Au rythme où on allait là, avec ce qui était approuvé, on semblait s'en aller vers un excédent de capacité d'importation de gaz naturel liquéfié.

2555

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

En Amérique du Nord?

2560

PAR M. CLAUDE RIOUX:

En Amérique du Nord.

2565

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

OK. Pour les impacts, disons, vous rappelez la différence entre principalement les impacts directs et indirects et induits. Disons que vous avez raison de souligner que l'Institut de la statistique du Québec, aujourd'hui, en général, n'inclut plus les effets induits.

2570

Cependant, ici, comme vous savez, en fait on ne compare pas deux (2) projets, c'est-à-dire que c'est un projet qui soit se réalisera ou n'aura pas lieu, alors dans ce contexte-là, est-ce qu'on serait justifié davantage de considérer également les effets induits?

2575

PAR M. CLAUDE RIOUX:

Quels seraient les avantages de considérer les effets induits! D'autant plus que la raison pour laquelle l'Institut de la statistique ne considère pas les effets induits, c'est parce qu'ils considèrent ça comme étant trop controversés.

2580

Il faut bien comprendre que le modèle sur lequel on s'appuie est basé essentiellement sur des estimations en gros de coefficient technique, et ce sont des relations strictement linéaires. Donc l'intérêt de ça, c'est de dire, bien, de toute façon, on sait qu'on regroupe pas la totalité ou qu'on exagère ou qu'on sous-estime, on sait pas trop, mais on sait que de toute façon, les mêmes causes ou les mêmes erreurs comparées les unes à l'autre, pour moi, ça va nous donner une indication.

2585

2590 Est-ce que ça serait plus justifié à ce moment-là de tenir compte des effets induits ou est-ce qu'on n'est pas en train d'amplifier un peu des choses qui sont extrêmement difficiles à asseoir? On ne connaît pas, bon, à quel rythme l'Institut de la statistique révise ses coefficients techniques. Des fois ça peut être une (1) fois aux dix (10) ans, des fois c'est aux quinze (15) ans.

Donc, ça, des effets induits en tant que tels ne nous donnent pas nécessairement plus d'information valable. Ça nous donne des plus gros chiffres.

2595 On va considérer un investissement de six cents millions (600 M\$), on va avoir tel impact; un investissement de la moitié va avoir un impact de moitié. Comment on est arrivé à six cent millions (600 M\$), comment on est arrivé à trois cents (300 M\$), ça, c'est le promoteur qui peut le dire.

2600 À partir de là, l'Institut de la statistique fait juste tourner son modèle et ne souhaite pas nécessairement travailler avec des effets induits. C'est beaucoup trop difficile à asseoir disons sur une base, à défaut d'être théorique, tout au moins rationnelle.

PAR LE PRÉSIDENT:

2605 Alors nous vous remercions pour votre présentation.

2610 **MARTINE BRUNEAU, CHEF CONSEILLÈRE**

PAR LE PRÉSIDENT:

2615 Alors je vais maintenant inviter madame Martine Bruneau, chef conseillère de la Première Nation malécite de Viger.

Bonsoir madame, à vous la parole.

PAR Mme MARTINE BRUNEAU:

2620 **LECTURE DU MÉMOIRE**

PAR LE PRÉSIDENT:

2625 Merci madame Bruneau pour votre mémoire.

2630 Je retiens deux (2) éléments à l'intérieur du mémoire, entre autres, bon, le premier, vous parlez que vous avez des moyens limités, que vous êtes peut-être pas en mesure d'examiner le projet, en tout cas notamment les aspects du projet qui pourraient avoir un impact sur les activités existantes ou projetées entre autres.

Jusqu'à quel point, parce que c'est délicat, on a essayé de poser des questions à Transports Canada, bon, on a eu des réponses assez générales. Entre autres, on faisait allusion en disant, oui, on confirme qu'il y a des discussions, mais c'est confidentiel avec la

2635 communauté. Bon, c'est un peu le genre de réponse qu'on a reçue jusqu'à maintenant. Ça fait qu'il y a un peu d'opacité pour la Commission à l'heure actuelle pour voir ce qui se passe exactement dans le décor, des choses comme ça.

2640 Je me demandais si on pouvait essayer d'en apprendre un peu plus ce soir avec vous notamment! Et notamment, ce serait quel message que vous souhaitez à ce stade-ci que la Commission d'examen conjoint envoie, manifeste dans son rapport et qu'elle envoie à ce moment-là autant au gouvernement du Québec qu'au gouvernement du Canada?

PAR Mme MARTINE BRUNEAU:

2645 Nous autres, ce qu'on veut en tant que Première Nation, c'est d'être en mesure de faire nos propres études, autant environnementales.

2650 Vous comprendrez notre réticence à faire confiance aux études gouvernementales quand par notre histoire passée, vous comprendrez que le gouvernement, en tout cas, on n'a pas une totale confiance aux études, aussi rigoureuses soient-elles. On veut faire les nôtres. On veut avoir des moyens pour le faire, puis comme on est une petite communauté avec très peu de ressources, bien, on demande de l'aide de votre part.

PAR LE PRÉSIDENT:

2655 Donc c'est le principal message que vous pouvez nous envoyer.

Je vais laisser mon collègue.

2660 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

2665 Vous avez mentionné deux (2) éléments. Vous avez mentionné votre projet écorécréotouristique, puis vous avez aussi mentionné une relocalisation de la communauté ici à Cacouna.

PAR Mme MARTINE BRUNEAU:

Oui.

2670 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

2675 Je veux juste être sûr que j'ai bien compris. Vous nous avez dit que vous avez commencé à acheter des lots?

PAR Mme MARTINE BRUNEAU:

Oui.

2680 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

À quelles fins? Est-ce que c'est pour un, est-ce que c'est pour l'autre, est-ce que c'est pour les deux (2)?

2685 **PAR Mme MARTINE BRUNEAU:**

On avait commencé à acheter des lots pour le côté écorécréotouristique.

2690 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

D'accord. Et juste pour donner à la Commission une idée de l'ampleur de la chose, est-ce qu'il est possible de lui déposer une carte des lots ou en tout cas, un document qui ferait état de ces éléments-là?

2695 **PAR Mme MARTINE BRUNEAU:**

Certainement, oui.

2700 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Pour qu'on comprenne.

Votre demande de financement aussi tantôt, c'est vraiment pour faire vos propres études?

2705

PAR Mme MARTINE BRUNEAU:

Certainement.

2710 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

C'est ça qu'on a compris.

2715 Indépendamment du projet écorécréotouristique, est-ce que vous avez d'autres, est-ce que pour le projet de relocalisation de la communauté, est-ce que vous envisagez à cet égard-là aussi d'acheter des lots?

PAR Mme MARTINE BRUNEAU:

2720 Ça, c'est certain qu'il va falloir – nos projets, notre projet en fait est d'établir un village.

 On parle pas d'exproprier personne, on veut s'établir en quelque part sur notre territoire ancestral, parce qu'il faut comprendre que la communauté est complètement dispersée. On a des gens aux États-Unis, on a des gens au Canada partout, dans toutes les provinces. On est
2725 extrêmement dispersé. La communauté est complètement éclatée.

 À cause de ça, notre culture est pratiquement disparue, les coutumes, la langue. Donc on veut recréer un village sur notre territoire ancestral qui va nous permettre de refaire vivre enfin la communauté malécite au Québec, parce qu'il existe quand même des Malécites dans
2730 les autres provinces. Il y a des Malécites au Nouveau-Brunswick, il y en a aussi un petit peu aux États-Unis.

 Mais au Québec, la communauté malécite est mourante, je vous dirais, faute de pouvoir se regrouper. Donc nous autres, on a un projet d'établir un village.

2735
 L'emplacement est pas décidé encore, parce que premièrement, il faut consulter nos membres, il faut être capable de créer de l'emploi avant de faire déménager des gens. Donc c'est un immense projet, mais on était à travailler là-dessus.

2740 On n'a pas encore de territoire de déterminé, mais c'est certain qu'il va être sur notre territoire ancestral.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

2745 Donc c'est plus ou moins quelque chose qu'il faut envisager dans le cadre des négociations globales que vous avez entreprises avec les gouvernements?

PAR Mme MARTINE BRUNEAU:

2750 C'est certain qu'il faut l'envisager dans les négociations, oui.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

2755 Ça va, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Alors nous vous remercions beaucoup pour votre présentation.

2760

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

2765 Alors c'était la dernière intervention pour ce soir.

Alors nous allons mettre fin à cette séance de la deuxième partie de l'audience publique.

2770 Un instant s'il vous plaît! On m'a pas manifesté aucune intention de rectification ce soir?
OK.

Alors nous vous invitons à suivre les travaux de la Commission demain à treize heures trente (13 h 30), donc au même endroit.

2775 Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

SÉANCE AJOURNÉE AU 13 JUIN 2006 À TREIZE HEURES TRENTÉ (13 H 30)

2780

2785 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment
d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.

2790